

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

381

DT8

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par
Ressources Falco Ltée

6211-08-020

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, PRÉSIDENT**
 M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE
 M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET HORNE 5
À ROUYN-NORANDA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 1^{er} octobre 2024 à 19 h

Le Noranda Hôtel & Spa
41, 6e Rue, Rouyn-Noranda

et par Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 1^{er} OCTOBRE 2024**

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
-----------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

VILLE DE ROUYN-NORANDA (DM76)

M ^{me} Diane Dallaire et M ^{me} Samuelle Ramsay-Houle.....	2
--	---

SOCIÉTÉ POUR VAINCRE LA POLLUTION (DM77)

M. Daniel Green et Mme Anne-Marie Saint-Cerny.....	18
--	----

CITOYENNE

M ^{me} ANNE FALARDEAU (DM56).....	23
--	----

CITOYEN

M. TANGUY VERET (DM17).....	28
-----------------------------	----

CLUB QUAD DU CUIVRE ROUYN-NORANDA (DM94)

M. Frédéric Warren et M. Denis Gélinas.....	36
---	----

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (suite)

COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE ET MININGWATCH CANADA (DM95)

M. Rodrigue Turgeon.....	40
--------------------------	----

MÈRES AU FRONT ROUYN-NORANDA (DM74)

M ^{me} Jennifer Ricard Turcotte.....	48
---	----

ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (DM60)

M ^{me} Julie Côté et M. Philippe Marquis.....	54
--	----

MICROAGE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (DM65)

M. François Goulet.....	62
-------------------------	----

CITOYEN

M. JEAN-CHARLES COUTU, présentation verbale.....	65
--	----

MOT DE CLÔTURE.....	69
---------------------	----

SÉANCE AJOURNÉE AU 2 OCTOBRE À 13 h 30

SÉANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2024
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames messieurs, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette troisième séance, comme madame Ouellet vient de le dire, de la deuxième partie de l'audience publique, réservée à l'expression des opinions, à la présentation ou à la lecture des mémoires, si les mémoires sont courts.

10

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, qui est également composée de mes collègues commissaires, madame Geneviève Meloche, à ma gauche, et monsieur Martin Lessard, à ma droite.

15

Dès maintenant, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole de se présenter au secrétariat en arrière de la salle, afin d'aviser l'équipe de leur présence. Merci à celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter, dans la mesure du possible, l'ordre d'inscription à l'horaire.

20

Il y aura quelques places de disponibles -- en fait, il y en aurait deux places de disponibles pour les personnes qui ne se sont pas inscrites avant le 16 septembre mais qui désireraient prendre la place aujourd'hui de manière spontanée. Elles peuvent s'inscrire dès maintenant au registre à l'arrière de la salle ou, pour les personnes qui participent à distance, en remplissant le formulaire sur le site Web du BAPE ou encore en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

25

Je tiens à préciser qu'au besoin mes collègues et moi-même échangerons avec les intervenantes et les intervenants afin de préciser leur point de vue, comme nous l'avions déjà fait au cours des deux dernières séances.

30

Avant de laisser la parole à notre première participante, voici quelques rappels importants.

Premièrement, tous les propos de cette deuxième partie de l'audience, comme ceux de la première, d'ailleurs, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau du BAPE et dans la page Web du dossier.

35

Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez -- tout le monde, en fait, a la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant, mais attention, une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite exclusivement à corriger les inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité ou encore une fausse référence.

40

Il n'est donc pas question ici de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou encore d'une opinion.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou, pour les personnes qui participent à distance, en remplissant le formulaire disponible sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au numéro qui apparaît à l'écran. Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit, au cours de la prochaine semaine, mais au plus tard le 10 octobre.

Également, aucune manifestation, remarque désobligeante, attitude méprisante ni aucun propos diffamatoire ne sera toléré dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Pour cette séance, nous avons huit inscriptions formelles et possiblement deux présentations spontanées. Le temps alloué à chaque intervention est de 15 minutes.

Dès maintenant, j'invite la première participante, madame Diane Dallaire de la Ville de Rouyn-Noranda.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

**M^{mes} DIANE DALLAIRE ET SAMUELLE RAMSAY-HOULE
VILLE DE ROUYN-NORANDA (DM76)**

M^{me} DIANE DALLAIRE :

Bonsoir... bonsoir, monsieur le président, monsieur et madame les commissaires. Ma compagne ce soir est madame Samuelle Ramsay-Houle, conseillère et présidente de notre comité logement et de notre comité environnement à la Ville.

Alors, merci pour le professionnalisme de ce processus qui permet aux citoyens, aux entreprises, aux organismes de se faire entendre.

Alors, Rouyn-Noranda est reconnue comme un territoire où les projets avant-gardistes et innovants peuvent prendre vie. Nous avons une communauté d'affaires créative et ambitieuse. Notre population est tournée vers l'avenir.

Le projet Horne 5 de Ressources Falco met de l'avant le développement de nouvelles technologies porteuses, qui nous apparaît comme une opportunité pour notre ville de renforcer notre

position de leader dans l'industrie minière du Québec. D'ailleurs, ce projet est parfaitement intégré dans notre Zone d'innovation minière et représente un vecteur de croissance pour Rouyn-Noranda et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

5 Le projet Horne 5 est directement impliqué dans la recherche et le développement de technologies de pointe. Il n'est rien de moins qu'un laboratoire vitrine de valorisation des innovations développées ici, à Rouyn-Noranda. L'expertise qui sera développée localement pourra par la suite être exportée dans d'autres secteurs de l'économie, à l'échelle nationale et internationale. Les partenaires avec les institutions d'enseignement permettront à Rouyn-Noranda de réaffirmer son rôle d'acteur
10 incontournable en matière de recherche et de formation dans l'industrie minière.

15 Les technologies de demain seront développées localement, ce qui renforcera l'attractivité de la ville tant pour les étudiants et les professeurs que pour les professionnels en quête d'emplois de qualité. Ce projet d'envergure contribuera non seulement à maintenir des emplois de qualité, mais aussi à en créer de nouveaux, dans une région où l'activité minière est profondément ancrée dans l'économie locale depuis plus d'un siècle. Il aura aussi le potentiel d'attirer et de retenir des sièges sociaux.

20 Toutefois. Toutefois, la mise en oeuvre de ce projet ne peut se faire à n'importe quel prix. Le conseil municipal a certaines préoccupations et est conscient aussi que celles exprimées par nos citoyens sont très légitimes, notamment en matière d'environnement, d'impacts sociaux et de qualité de vie. Ces préoccupations doivent être entendues et prises en compte par Ressources Falco, afin d'améliorer son projet, de tendre vers une plus grande acceptabilité sociale. Nous croyons que le succès de ce projet repose sur un dialogue ouvert et constructif entre l'entreprise, les autorités
25 gouvernementales et la population.

30 Il est vrai qu'un projet de mine autonome en milieu urbain, c'est peu commun et audacieux. C'est pourquoi il est incontournable que Ressources Falco ajuste son projet en fonction des attentes de notre population et des recommandations qui seront émises par le BAPE, afin de garantir son intégration dans notre communauté.

35 Le mémoire que nous avons déposé met en lumière certaines préoccupations de l'organisation municipale, mais fait également écho aux inquiétudes soulevées par les citoyens lors des précédentes audiences du BAPE. Au total, nous avons émis 47 recommandations qui concernent Ressources Falco et 11 au gouvernement. Nous croyons important de vous présenter nos principales recommandations en lien avec la dimension sociale et la dimension environnementale, et pour cette partie, permettez-moi, je cède la parole à madame Samuelle Ramsay-Houle, donc, qui est conseillère municipale à la Ville.

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

40 Bonsoir! Merci... merci de l'accueil.

Je voulais joindre ma voix à celle de madame Dallaire pour vous remercier de tout le processus qui entoure le BAPE. Je pense que c'est quelque chose qui est extrêmement rassurant pour l'ensemble des groupes de notre communauté, alors merci pour votre rigueur, votre professionnalisme.

5 J'y vais assez rapidement, là, puisqu'on a un 15 minutes d'imparti. On a deux grandes sections, donc les impacts, les préoccupations sur la dimension sociale, et ensuite j'irai avec la dimension environnementale.

10 Pour la dimension sociale. On note que l'implication sur le plan social de Ressources Falco est l'un des aspects du projet qui mérite le plus d'être clarifié, donc qui ne répond pas nécessairement toujours aux préoccupations. Le plan d'action sociale qui a été présenté par l'entreprise est un bon point de départ, on sent que l'entreprise veut être un bon citoyen corporatif, faire sa juste part, mais il y a une absence de mesures concrètes qui sème quand même quelques incertitudes, et c'est pourquoi on voulait des engagements un peu plus clairs et on a fait des recommandations en ce sens-là.

15 En premier lieu, il y a la question de la crise du logement. Je pense qu'il y a beaucoup d'acteurs qui l'ont soulignée. Je vous évite le portrait de la crise du logement, je pense qu'on en a amplement parlé, mais on en est venu à trois recommandations principales, la première étant de contribuer de manière constructive à l'atténuation de la crise du logement, notamment en s'investissant
20 financièrement pour la création de logements abordables. Deuxième : de construire ou de contribuer à la construction de logements pour ses travailleurs en explorant différents modèles d'habitation. Et troisième : participer aux efforts que mène présentement la collectivité, à travers différents comités en lien avec le logement. Donc, de ne pas dédoubler les efforts qui se font déjà actuellement.

25 Ensuite, on sait que l'arrivée du projet Horne 5, il va exercer une pression assez importante sur les infrastructures municipales en sports, loisirs et culture. Or, la Ville peine actuellement à répondre à la demande actuelle. Considérant que ces infrastructures sont essentielles pour la qualité de vie de nos citoyens, citoyennes, nous demandons à Ressources Falco trois choses. Un : de prévoir des contributions importantes pour la réalisation de projets structurants en matière de sports, loisirs, afin de
30 répondre aux besoins de la population, plus concrètement dans la construction d'un futur centre multisport. Deuxièmement : d'investir dans la création de pistes cyclables, dans le secteur notamment du projet Horne 5 et de Noranda-Nord. Et troisièmement : soutenir financièrement le transport collectif pour permettre tant aux employés de Falco qu'aux résidents de Rouyn-Noranda un déplacement efficace et écologique.

35 Ensuite, on a noté particulièrement que le dialogue avec les citoyens relève d'une importance capitale. On l'a vu dans différents projets, et c'est quelque chose que tant les entreprises que le gouvernement ont sous-estimé par le passé. La population a, à maintes reprises, manifesté le besoin d'être informée de manière claire et vulgarisée. C'est pourquoi nous demandons deux choses : la
40 création d'un comité de suivi dédié à la communication et au suivi du projet Horne 5; et de prévoir, en

deuxième lieu, l'embauche d'une personne dédiée à la vulgarisation des informations techniques et à leur diffusion dans un langage clair et compréhensible pour tous.

5 Je poursuis avec la pression qui sera exercée sur les infrastructures municipales par le projet. On sait que ça peut entraîner des conséquences importantes sur les finances locales, augmenter la demande pour les services publics essentiels et accélérer l'usure des infrastructures. Or, les municipalités, comme vous le savez déjà, on tire nos revenus principalement de revenus fonciers, qui sont moins significatifs dans le cas d'industries minières, et ce, en lien avec le fait que la taxation foncière est basée sur la valeur du terrain ou des bâtiments au niveau du sol, ce qui n'est pas le cas dans le cas de projets miniers. Par exemple, les opérations sous terre, les parcs à résidus, les équipements de production, les infrastructures liées à l'environnement ne sont pas taxables. Donc, c'est beaucoup de résidents qui vont être amenés à Rouyn-Noranda, mais pas de revenus fonciers qui sont associés.

15 En ce sens, la Ville souhaite conclure une entente formelle avec Ressources Falco, qui inclura plusieurs choses, notamment des engagements financiers pour l'entretien et l'amélioration des infrastructures publiques qui subiront une usure accélérée en raison de l'augmentation de l'activité industrielle -- on parle ici de routes, réseaux d'eau, d'aqueducs, d'égouts -- et qui inclura aussi une répartition des coûts entre l'entreprise et la Ville pour les services publics essentiels, donc : eau potable, gestion des déchets, transport, infrastructures en sports et loisirs. Donc, tout ça inclut dans une même entente.

25 Je passe à la section 2, sur la dimension plus environnementale. On a noté, et on souligne d'ailleurs, que le projet Horne 5 comporte plusieurs aspects environnementaux positifs, comme par exemple la réutilisation d'un ancien gisement et la réhabilitation d'un parc à résidus déjà impacté. On salue les efforts et on croit que Ressources Falco trace la voie de prochains développements miniers sur l'ensemble du territoire. Par contre, certaines préoccupations environnementales demeurent, et je pense qu'il y a plusieurs groupes qui en ont fait allusion, là, lors des derniers dépôts de mémoires.

30 En premier lieu, la préoccupation quant au risque sismique, qu'on partage avec plusieurs... plusieurs groupes, en raison notamment de la proximité directe avec la fonderie Horne qui est située au-dessus des opérations minières qui sont projetées. Afin de limiter les risques, la Ville recommande à Falco : de réaliser une évaluation rigoureuse de la résistance des infrastructures de la fonderie Horne, notamment celles qui transportent des matières dangereuses, pour vérifier leur capacité à résister aux secousses sismiques induites par les opérations minières; d'envisager des travaux de renforcement des infrastructures clés, afin de minimiser les risques de fuites en cas de mouvement du sol; et de prévoir une protection adéquate en responsabilité civile pour pallier tout dommage causé à une tierce partie. On sait qu'il y a une entente déjà avec la Fonderie Horne, mais on souhaiterait inclure d'autres parties prenantes dans une entente comme celle-là.

5 Nous demandons à cet effet aussi au ministère de l'Environnement d'effectuer une contre-expertise sismique. Là, j'ai entendu que c'est peut-être les équipes du BAPE, là, qui allaient la demander, mais c'était une de nos recommandations, d'effectuer une contre-expertise sismique afin d'évaluer le risque de sismicité induite et naturelle. On demande aussi de déclencher un nouveau processus du BAPE, en cas d'expansion de la mine, chose qui était assez incertaine jusqu'à présent. Et, enfin, au niveau de la sismicité, d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de dépassement des normes.

10 Un autre aspect environnemental, qui touche davantage la qualité de l'air et le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, là aussi, on en a entendu beaucoup parler, donc je vous évite toute la mise en contexte, mais il y avait une recommandation principale qui était, auprès du ministère de l'Environnement, de procéder à une révision de l'application du RAA.

15 Enfin, considérant l'importance de protéger l'eau potable sur le territoire de Rouyn-Noranda et que l'absence de risque n'existe pas, bien qu'on a pu être rassuré à plusieurs niveaux, on propose une série de recommandations. Certaines d'entre elles font déjà partie intégrante du projet, mais on insiste sur l'importance de conserver ces mesures lors des prochaines étapes d'autorisation.

20 On en a quatre principales : maintenir les échanges constructifs avec les professionnels de la Ville pour poursuivre dans l'identification des risques; réviser régulièrement l'étude d'impact pour tenir compte des changements à apporter tout au long du projet; assurer une surveillance environnementale accrue; et établir un plan d'urgence pour faire face à tout incident de contamination, afin de protéger rapidement l'eau du lac Dufault et minimiser les dommages.

25 Et, avant de repasser la parole à madame Dallaire, je voulais simplement dire, elle mentionnait qu'on avait 47 recommandations, il y a plusieurs autres recommandations en lien avec la pénurie de main-d'oeuvre, l'intégration des travailleurs, les impacts directs sur les citoyens qui sont à proximité du site, les places en garderie, la sécurité civile, l'aménagement du territoire, mais on a priorisé certaines recommandations. Alors, je repasse la parole à madame Dallaire.

30 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

35 Alors, rapidement. La Ville de Rouyn-Noranda considère que le projet Horne 5 de Ressources Falco est un incontournable au niveau du développement économique et de l'innovation d'une région comme l'Abitibi-Témiscamingue.

40 Ce projet contribuera certainement à maintenir l'activité minière, à stabiliser l'emploi, à attirer des investissements, tout en propulsant la région vers une nouvelle ère d'innovations et de rayonnement international, notamment en s'inscrivant, comme je le disais tantôt, dans le futur projet de Zone d'innovation minière.

5 Des solutions doivent être mises en place, en partenariat avec le milieu d'accueil, afin de pallier les différentes préoccupations identifiées par la communauté. Un projet aussi ambitieux doit être analysé sous tous les angles par les meilleurs experts afin qu'aucun détail ne soit omis, et ce, pour protéger et rassurer les citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda. Une entente solide et des engagements financiers importants permettront des retombées positives, significatives et durables pour la communauté.

10 Le mémoire présenté par la Ville de Rouyn-Noranda met en lumière plusieurs aspects à prendre en considération par l'entreprise, mais réitère également l'importance qui devrait être portée par le gouvernement du Québec, en regard des communautés d'accueil, de ces grands projets sociétaux. Dans le cas actuel, nous travaillerons en collaboration avec Falco pour nous assurer du maximum de retombées, mais le poids de tels projets ne devrait pas porter que sur la bonne volonté d'une entreprise de contribuer. Dans le futur, il serait incontournable que les règles et les retombées soient plus claires, et c'est au gouvernement du Québec aussi de les écrire en considération des collectivités impactées.

15 Enfin, en terminant, nous croyons que ce projet est plus qu'une simple exploitation minière; s'il est bien orchestré et intégré au milieu, il peut représenter un levier stratégique majeur pour le développement économique, technologique et social de Rouyn-Noranda. Merci de votre écoute.

20 **LE PRÉSIDENT :**

25 Merci à toutes les deux. Peut-être une précision, en lien avec le commentaire que vous avez indiqué sur les effets sismiques. Ce n'est pas la commission qui fait la contre-expertise, c'est la commission qui s'assure d'avoir une contre-expertise. La contre-expertise, tout semble *canné*, elle est même commencée. C'est un chercheur, professeur universitaire de l'Université Laval; son nom sera connu incessamment. Le document dans lequel la commission demande cette expertise-là de façon détaillée sera rendu public dans les prochains jours, tout comme éventuellement dans quelques semaines -- deux, trois semaines -- le rapport du chercheur.

30 Peut-être avant de passer la parole à ma collègue, madame Meloche, j'aimerais revenir sur quelque chose qui a été abordé tant hier qu'aujourd'hui. Il y a eu, entre autres, le -- pour ne pas nommer les autres mémoires qui n'ont pas été présentés parce qu'ils ne sont pas encore publics -- il y a eu le Conseil régional de l'environnement, tout comme le... le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue qui ont demandé à la commission de recommander au ministre et d'inclure dans son rapport le fait que l'article 197, auquel vous faites référence, doit être appliqué de façon rigoureuse et stricte, et paradoxalement, il y a eu la Chambre de commerce et de l'industrie de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or qui nous a dit cet après-midi que : « Attention, il faut y aller de façon modérée. » Nous avons voulu comprendre qu'est-ce que ça voulait dire, « modérée », et nous sommes restés un peu sur notre appétit, et c'est correct, on n'a pas... on ne s'attend pas à avoir réponse à toutes nos questions.

Vous, vous y allez aussi vers une approche... en fait, le terme que vous avez utilisé, c'est que le ministère de l'Environnement « revoit » l'application du règlement, donc, et plus spécifiquement de l'article 197. Ultiment, à quoi vous vous attendez? Qu'est-ce que vous espérez?

5 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Bien, c'est clair que la qualité de vie et la santé de nos citoyens, c'est prioritaire pour nous, mais l'application de ce règlement met en péril le développement de la ville de Rouyn-Noranda. Selon nous, il faudrait tenir compte...

10

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi? Pourquoi?

15 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Bien, selon nous, c'est ça, ils devraient tenir compte du contexte actuel, et -- parce que là, on empêche tout projet de développement -- et voir ce qui est acceptable versus ce qui n'est pas acceptable. On le fait, avec les autorisations ministérielles. C'est au ministère de l'Environnement et à la Santé publique de dire ce qui pourrait être acceptable, plus qu'à la Ville. Mais, on fait... on donne... le ministère, le gouvernement donne des autorisations ministérielles à des entreprises qui dépassent certaines normes, mais dans le respect quand même de la protection de nos citoyens, la sécurité des gens, la sécurité de l'environnement. Alors, ça se fait.

20

25

Je ne sais pas quelle forme ça pourrait prendre. Ça serait vraiment au ministère de l'Environnement, versus le ministère de l'Économie, de la Santé publique de trouver quelque chose qui est... Parce que là, on met en péril le développement de la ville de Rouyn-Noranda.

30

LE PRÉSIDENT :

Dans mes termes -- vous me corrigerez -- c'est que l'application stricte de cet article ne serait pas viable pour la Ville?

35

M^{me} DIANE DALLAIRE :

C'est effectivement très difficile. Puis je n'ose pas donner un exemple, mais je vais en donner un, je pense. On a, par exemple, su que pour un crématorium, ça ne serait plus... on ne pourrait pas l'autoriser. Voyez-vous? Parce que ça vient dépasser les normes. Alors, c'est là, c'est là où on dit : qu'est-ce qui pourrait être acceptable, qu'est-ce qui pourrait ne pas être acceptable? Puis ça, décidé avec les principaux ministères concernés, pour protéger nos citoyens, mais il faut à un moment donné,

40

un peu comme les autorisations ministérielles, peser le pour et le contre et tenir compte de tous les éléments.

LE PRÉSIDENT :

5

Peut-être une petite question additionnelle. Je sais que ma collègue est en appétit pour vous poser ses questions, mais je voulais quand même avoir votre avis. Avec toute la saga de la Fonderie Horne, est-ce que vous avez décidé, vous planifiez de produire un document, j'ose pas dire un guide, mais un document sur la cohabitation entre des industries lourdes et les aménagements résidentiels?

10

M^{me} DIANE DALLAIRE :

Bien, en fait, si on parle de la recommandation qui apparaît à notre mémoire, c'est une recommandation qu'on fait, oui, de mettre en place un guide de cohabitation, de prévoir des indemnités financières aux gens, aux citoyens impactés par le projet. C'est effectivement une recommandation qui apparaît à notre mémoire.

15

LE PRÉSIDENT :

Et, de votre côté, est-ce qu'il y aurait quelque chose, par exemple, qui déterminerait une zone tampon entre une industrie lourde et les premières résidences qui sont limitrophes? Je dis ça comme ça.

20

M^{me} DIANE DALLAIRE :

Là, est-ce que vous faites référence au projet actuel de zone tampon?

25

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça peut être... Bien, idéalement, mais de façon...

30

M^{me} DIANE DALLAIRE :

D'accord. Bien, parce que là, présentement, bien ce n'est pas... ce n'est pas nous qui avons décidé de la zone tampon, c'est vraiment au niveau du gouvernement qu'il y a eu cette décision-là, avec un quadrilatère très défini, et on est présentement justement à travailler sur la relocalisation de ces gens-là. Parce que oui, aujourd'hui, on ne verrait plus ça, des gens tout près d'une industrie, si c'est ce que vous voulez dire?

35

40

LE PRÉSIDENT :

Non.

5 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Ah, d'accord. O.K.

LE PRÉSIDENT :

10

Non. Vous m'avez mal compris ou je me suis mal exprimé.

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

15

Non, mais je pense que le gouvernement a déjà des orientations en ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

20

Oui?

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

25

Puis ce serait davantage à lui. T'sais, moi je pense que la Ville de Rouyn-Noranda peut contribuer à la réflexion là-dessus, au niveau gouvernemental, mais c'est... a déjà dans ses concepts d'aménagement, au niveau du ministère des Affaires municipales, des orientations sur la proximité, par exemple, de parcs à résidus, de voies ferrées, de... Donc, je pense que Rouyn-Noranda pourrait servir d'exemple dans le cadre de révision de ces règlements-là. Puis je pense que c'est déjà un peu le cas dans la révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, Rouyn-Noranda va clairement donner son expérience, son expertise en la matière, en termes de cohabitation.

30

Je pense que dans le cas de projets réels, concrets, c'est aux promoteurs de définir un guide de cohabitation, et sinon je pense que ça appartient quand même au gouvernement de jeter les grandes lignes, les grandes bases sur lesquelles chacune des municipalités au Québec va pouvoir se baser pour prévoir son aménagement autour de... ou sa cohabitation autour de projets industriels ou miniers.

35

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. — Madame Meloche.

40

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

J'ai presque oublié mes questions! Non, c'est dans la même lignée totalement.

5 C'est dans votre série de recommandations, là, qui s'adressent au gouvernement justement, vous recommandez que le MRNF revoit ses critères et obligations en termes de comités de suivi minier. Ça nous intéresserait de connaître un peu, là... bon, on dit que les exigences actuelles sont désuètes pour répondre aux besoins actuels de la population, particulièrement dans un contexte minier urbain. Alors, est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu les changements que vous verriez applicables?

10

M^{me} DIANE DALLAIRE :

Oui, je vois que Samuelle oscille de la tête pour répondre, mais je veux juste dire qu'on... en tout cas, on entrevoit peut-être aussi avec le projet de loi 63 une nette amélioration au niveau des comités de suivi, je veux juste le nommer, mais je vais laisser Samuelle répondre.

15

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

Bien, en fait, ayant siégé sur certains comités de suivi, qui sont une obligation gouvernementale pour le moment, dans l'application des comités de suivi, il y a souvent certaines petites lacunes qui font qu'un promoteur peut étirer des délais, peut étirer des choses qui... On a peu d'emprise sur les réels échéanciers, les réelles actions d'un comité de suivi. Ça, c'est une chose.

20

Dans la recommandation qu'on fait, on parle vraiment : « dédié à la communication et au suivi ». Pour le moment, les comités de suivi n'ont aucune obligation de communication, de vulgarisation et de suivi auprès de la population, et ça, c'est une grande lacune qu'on a identifiée dans plusieurs projets par le passé, là. Donc, c'est vraiment une des principales améliorations qu'il pourrait y avoir. Mais une meilleure, je vais dire, poigne de ces comités de suivi là, pour faire le suivi des projets, serait aussi très appréciable.

25

30

Mais, comme disait madame Dallaire, peut-être que dans le projet de loi, déjà dans la révision du projet de loi 63 il y aura différentes améliorations qui auront déjà été réfléchies. Mais, on le vit quand il y a beaucoup de comités de suivi en place, là, il y a une forte participation qui est demandée à certaines organisations du territoire, dont les municipalités, puis peu d'emprise, là, sur les projets réellement.

35

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Quand vous parlez d'emprise, c'est un pouvoir décisionnel? Comment...

40

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

5 Même de recommandations. À certains moments, là, on a pu se retrouver sur des comités de suivi qu'on pouvait questionner -- puis là, t'sais, c'est des cas très à part, là, ça n'a rien à voir avec le projet actuel -- mais il y a vraiment des... je vais dire, du laisser-aller au niveau des comités de suivi. On réinterpellait des fois le ministère de l'Environnement, ils ont peu de... eux-mêmes ont peu d'emprise, là, sur ce qui est obligé dans... par les comités de suivi, là, ce qui est obligé à la compagnie minière. T'sais, des convocations... je ne veux pas rentrer dans le fin détail, mais t'sais de dire qu'on a un minimum de rencontres par année ou des choses comme ça. Il y a peu de choses qui sont exigées réellement dans ces règles-là.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

15 Merci. J'irais peut-être dans un des sujets que vous avez mis dans la longue liste, là, qui est celle du logement, hein, c'est une préoccupation qui est revenue à plusieurs reprises, là, dans les mémoires qu'on a déjà entendus, puis même dans la période de questions.

20 En combien d'années vous pourriez répondre aux besoins -- je pense qu'on en avait déjà parlé un peu, là, mais je vous repose la question, peut-être que ça a mûri -- si on exclut le projet de Horne 5, là, combien ça prendrait d'années pour répondre aux besoins, en termes de capacités de construction, mais de planification aussi, là, toutes les étapes qui viennent dans...

M^{me} DIANE DALLAIRE :

25 Si vous permettez, dans ce cas-ci précisément, je vais laisser vraiment la parole à Samuelle, à titre de présidente du comité logement qu'on a mis en place à la Ville, qui réunit tous les acteurs concernés, les organismes concernés et qui font un travail extraordinaire. Alors, je vais la laisser répondre, si vous permettez.

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

35 Je ne peux pas vous donner une durée. Je pense que quand... Nos deux spécialistes de la Ville de Rouyn-Noranda ont bien mentionné qu'on était à réaliser un portrait actuellement sur le logement, qui devrait être disponible d'ici novembre. Par contre, on sait qu'à l'heure actuelle il y a beaucoup de projets -- puis je pense qu'il y a d'autres groupes qui vous l'ont mentionné -- il y a beaucoup de projets qui sont à lever, beaucoup d'initiatives, d'innovations qui sont à se faire sentir à Rouyn-Noranda. Il y a déjà, juste en 2024, beaucoup, beaucoup d'unités de logement qui se sont créées. On n'est pas certain à 100 %, par contre, que c'est bien aligné avec les besoins, puis c'est ce que notre portrait va nous donner, cet automne.

5 Je pense qu'il y a différentes manières de le voir. Je pense que madame Piuze, madame Banville, qui étaient avec vous aussi dans les séances d'informations, vous ont bien fait savoir que, au niveau des infrastructures municipales, tout était possible, dans un avenir de cinq ans, on est capable d'assurer, mais il va y avoir un besoin au niveau des infrastructures municipales. On est capable d'accueillir de l'unité résidentielle unifamiliale, on est capable d'accueillir du multilogement, mais ça va demander une mise à jour de nos infrastructures.

10 C'est un peu ce qui est dit aussi dans notre mémoire, de dire : un jour, il va falloir que nos promoteurs aussi viennent payer pour des infrastructures que la Ville fournit, qu'on pense à des stations de pompage, qu'on pense à des bassins... des bassins pour les eaux usées, c'est des choses pour lesquelles un jour il va falloir une mise à jour.

15 Je pense qu'on est prêt à tout, dans un horizon de cinq ans, je pense qu'il y a beaucoup de projets qui sont sur la... bien, qui sont déjà en train de se réaliser ou qui sont prévus dans les prochaines années, qui vont répondre en grande partie aux besoins actuels, mais on ne peut pas vous dire à l'heure actuelle que la crise du logement va être réglée dans les trois prochaines années, ça serait un peu absurde, surtout que c'est une crise qui se vit à la grandeur du Québec.

20 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Si vous permettez, j'ajouterais qu'il ne faut pas oublier qu'on a 200 familles à relocaliser. D'accord.

25 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Donc, vous en avez quand même plein les cartons, juste pour répondre aux besoins actuels, c'est ce que je comprends?

30 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Oui. Mais ça va bien, vraiment, pour notre projet Senator, tout ça, tout ça va bien, mais il y a des enjeux, comme disait Samuelle, au niveau des infrastructures et... De bien répondre aux besoins, il y a certains enjeux.

35 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Et vous avez des attentes qu'il y ait des investissements significatifs de la part de l'entreprise pour appuyer les efforts additionnels que ça va demander?

40

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

5 Pas seulement de l'entreprise. Si je peux juste me permettre, là, on est bien conscient que Ressources Falco ne sera pas la solution à tout le problème de la crise du logement. C'est vraiment un problème qui est assez systémique, comme je disais, dans l'ensemble du Québec. Il y a plusieurs solutions qui sont avancées, on est confiant que, dans les prochaines années, il va y avoir une très nette amélioration. Mais oui, on s'attend à ce que tant Ressources Falco que d'autres promoteurs qui veulent construire de l'immobilier vont faire partie de la solution puis vont avancer à ce moment-là certaines sommes pour nous aider à fournir les infrastructures municipales, puis ça serait plutôt normal.

10 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Parfait, merci. Je vais passer à la parole à mon collègue, monsieur Lessard.

15 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui, merci.

20 Ça fait que moi, je me suis conservé le sujet le plus intéressant : la fiscalité municipale. Non, des fois c'est aride un peu. Au départ, je voulais juste bien cerner, là, la problématique. Donc, ce que vous nous expliquez, donc, c'est que la taxation foncière, là, dans le cas d'une mine, est basée sur la valeur du terrain, des bâtiments qui seraient au niveau du sol, puis donc ça vous fait perdre, dans le fond, des revenus.

25 Juste pour bien saisir, j'ai regardé ma loi, j'ai lu un peu là-dessus. Dans le fond, on fait référence à des dispositions sur la Loi sur la fiscalité municipale, hein?

30 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

35 Je pense qu'on fait référence à l'article, c'est 65 qui nous dit que ce n'est pas porté au rôle « les immeubles suivants », c'est bien ça? Puis ça dit : « Galerie, puits, excavation, tunnel ou l'équipement d'une mine souterraine ou à ciel ouvert », donc ça s'applique aux deux types de mines, c'est bien celui-là?

M^{me} DIANE DALLAIRE :

5 Oui, on fait référence à la Loi sur la fiscalité municipale, effectivement, et lorsqu'on parle de mines, on parle d'immeubles à vocation unique, alors non seulement tous les équipements de production ou les équipements qui servent à la dépollution ou des ventilateurs ou tout ça, ce n'est pas portable au rôle, donc ce sont des millions qui ne sont pas portables au rôle, mais en plus, étant donné que c'est un immeuble à vocation unique, eh bien, les valeurs qui sont portées au rôle diminuent d'année en année. Alors oui, effectivement, c'est un impact majeur au niveau financier pour la Ville de Rouyn-Noranda.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10 Oui, bien, je ne peux pas vous demander de le chiffrer, mais à quelle hauteur à peu près? C'est quand même des sommes importantes, là? Vous êtes capable...

M^{me} DIANE DALLAIRE :

15 Je n'ai pas été capable de le chiffrer, mais clairement on comprend que tous les équipements de production, comme je vous dis, les autres équipements, tout ce qui est sous terre n'étant pas porté au rôle, bien c'est clair... Oui, il y a des redevances qui sont payées au gouvernement, mais nous, Ville de Rouyn-Noranda, ça nous impacte grandement au niveau financier.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20 Puis ça, est-ce que c'est un enjeu qui a déjà été abordé avec le gouvernement, par exemple pour... parce que là, on voit des mines en milieu urbain, on en entend peut-être un peu plus parler, est-ce que c'est quelque chose qui est abordé?

M^{me} DIANE DALLAIRE :

25 En fait, je peux juste dire que, au niveau de la Conférence des préfets, le dossier des redevances, c'est certain qu'on l'a porté. À titre d'exemple, je vais vous le dire, la Ville de Malartic, le maire Martin Ferron le disait encore au congrès de la FQM la semaine dernière : la mine à ciel ouvert au coeur de la ville, la Ville ne reçoit aucune redevance.

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

30 Pour préciser aussi, ça a été porté lors de la dernière négociation du pacte fiscal avec le gouvernement, puis ça a été porté aussi lors du dernier renouvellement de la Loi sur les mines. Ça a été des enjeux qui ont été adressés, là...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

O.K. Ça fait que ça fait quand même un bout, là, que c'est...

5 **M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :**

Oui oui. [Indiscernable] c'est demandé.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10

... c'est discuté? Parce que, dans le fond, c'est un peu mon autre question, mais je me doute peut-être un peu de la réponse : vous recommandez finalement une forme d'entente, dans le fond, de gré à gré un peu pour pallier cette...

15 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Ce manque.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20

... cette problématique-là, mais dans le fond est-ce que vous... bien, à moyen terme, par exemple, vous préféreriez des... en tout cas, des modifications législatives qui pourraient peut-être changer ça un peu, ou?

25 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Bien, clairement, c'est un peu ce qu'on dit aussi dans nos recommandations, qu'on souhaite que le gouvernement puisse mettre des règles claires à ce niveau-là, puis à d'autres niveaux aussi, avant la venue de projets majeurs du genre.

30

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

O.K., parce que juste par rapport aux redevances, dans le fond, quand vous me parliez de Malartic, c'est bien ça? Là, on parle des redevances qui sont versées à l'État québécois, donc il n'y a pas de sommes comme telles qui sont retournées à la Municipalité?

35

M^{me} DIANE DALLAIRE :

En fait, les... Puis là, je ne veux pas faire d'erreur. En fait, il y a des sommes qui sont versées à la MRC, et non pas à la ville d'accueil de... dans le cas de Malartic.

40

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

O.K.

5 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Alors, je ne veux pas faire... Je veux faire attention.

10 **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Mais il y aurait des sommes qui pourraient être retournées. Mais, dans le fond...

15 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Ce n'est pas des gros [indiscernable].

M^{me} SAMUELLE RAMSAY-HOULE :

20 Non, c'est des parties des redevances versées au gouvernement du Québec qui sont retournées dans les MRC, mais ce n'est pas équivalent aux impacts vécus par les communautés d'accueil, là.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

O.K., d'accord. Merci.

25

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, merci à toutes les deux.

30 **M^{me} DIANE DALLAIRE :**

Merci. Merci à vous.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Prochain intervenant, c'est monsieur Daniel Green de la Société pour vaincre la pollution, qui fera sa présentation par vidéo.

40

Alors, monsieur Green est accompagné de madame Anne-Marie Saint-Cerny.

**M. DANIEL GREEN ET M^{me} ANNE-MARIE SAINT-CERNY
SOCIÉTÉ POUR VAINCRE LA POLLUTION (DM77)**

5

M. DANIEL GREEN :

Alors, monsieur le président, vous allez m'excuser, on ne s'est pas tout à fait coordonné. Moi, je suis... je vous appelle à l'extérieur, justement j'étais en train de faire de l'échantillonnage dans un site minier, alors... alors je suis vraiment sur le terrain.

10

Notre mémoire au BAPE est plutôt un constat, puis un constat dérangeant, et on se pose la question fondamentale, Anne-Marie et moi, si le projet de Horne 5, compte tenu du climat et du contexte de Rouyn-Noranda par rapport à la Fonderie Horne, si ce n'est pas une grande diversion.

15

Alors, on émet cette théorie politique, à savoir que n'importe qui, une personne raisonnable qui regarde quand même un projet minier qui va durer 10, peut-être même 15 ans, dans un contexte d'une communauté -- et excusez-moi d'être cru, et j'espère que la population de Rouyn va m'excuser cette crudité -- d'une communauté déjà très contaminée, et ce n'est pas une contamination théorique, c'est une contamination documentée, et il y a un coût santé documenté, épidémiologique.

20

Alors donc, voilà le contexte, et je vais laisser un peu ma collègue Anne-Marie renchérir.

LE PRÉSIDENT :

25

Oui, bonsoir madame. Allez-y.

M^{me} ANNE-MARIE SAINT-CERNY :

30

Donc, voilà, je voulais... je vais faire ça bref, et comme Daniel l'a dit, c'est vrai qu'on n'est pas particulièrement coordonné au niveau du contenu.

35

Mais c'est la première fois de ma vie, je crois bien, que j'interviens sur un BAPE où je n'ai pas étudié le détail, tous les détails du projet dont il est question. Mais, pourtant, je m'appuie sur le fait que j'ai fait 30 ans de... je crois que c'est au moins 30 ans de BAPE et d'étude de projets miniers tels que... semblables à des mines d'or, semblables à celui qui est présenté. Mais si je n'ai pas voulu aller dans le détail de celui-là, c'est parce que j'ai voulu garder intacte la première réaction que j'ai eue, quand j'ai entendu que ce projet revenait et qu'il allait être *bapé*, et ma première réaction a été de dire : mais ça, c'est une farce, ça n'a aucun sens!

40

5 Parce qu'on sait très bien que, au bout du compte, ce projet, s'il va de l'avant, s'il est réel, s'il existe vraiment, devrait être approuvé par un Conseil des ministres, un ministre et un premier ministre, et je me suis demandé, fort de mes 30 ans de BAPE et de projets comme ça : qui oserait politiquement aller essayer de vendre à une population hyper contaminée, à la ville symbole des contaminations en milieu urbain le fait que son bien-être et sa santé et son avenir dépend de l'ajout de 100 000 tonnes de ce produit dangereux, de ce produit dangereux ou de cet autre produit dangereux?

10 Et donc, ma première réaction a été de dire : c'est un leurre, c'est une diversion. Est-ce qu'on a tort? Possiblement. Est-ce que ça tient d'une théorie du complot? C'est très possible. Mais pas complètement parce qu'il y a... on ne peut pas parler de ce projet-là, il est unique, unique, dans tous ceux que j'ai étudiés, parce qu'il s'appuie littéralement sur un éléphant dans la pièce, qui est évidemment la Fonderie Horne.

15 Et, monsieur le président, on a, vous et moi, partagé plusieurs BAPE, au cours des différentes années, et au cours de ces BAPE-là, on a vu des populations travailler sans relâche, des citoyens ordinaires, sans ressources, sans expertise, sans argent qui sont devenus des experts en charge de contaminants, des experts en séismes, des experts en transport de déchets dangereux ou de matières dangereuses ou de trains. Et je vous rappelle, par exemple, le BAPE mine Arnault, qui était aussi une mine en milieu urbain, où pendant une semaine l'aréna a été rempli de gens qui proposaient des mémoires extrêmement intelligents, bien faits et experts dans des domaines difficiles.

20 Et j'ai eu cette pensée pour les gens de Rouyn, à l'heure actuelle. Les gens de Rouyn, depuis des années, des années se battent pour essayer d'avoir des données sur leur contamination, sur leur santé. Ils ont fait des batailles épiques à la Commission d'accès, ils ont... En 2019 -- et je suis obligée de le rappeler -- c'est le directeur de la Santé publique lui-même qui a fait cacher les données sur les cancers du poumon. Bref, c'est une population qui n'arrête pas de se battre et qui, oui, qui tous les soirs devient experte dans sa contamination.

30 Et quand on pense qu'aujourd'hui, au lieu de se pencher sur des projets qui pourraient amener une communauté à se rétablir, à se remettre, mais qu'on l'oblige à devenir experte sur un autre projet de mine, qui va faire que les enfants nés sous Horne 5 ne seront même pas sortis du secondaire quand la mine va fermer, en leur laissant une ville encore plus sale et dangereuse qu'avant qu'ils soient nés, et on sait -- et là, je vais le dire -- je ne connais pas de compagnies qui partent en emportant leurs vidanges quand elles ferment, comme disait Richard Desjardins, et Rouyn en est l'exemple parfait.

35
40 Donc, est-ce que ce projet-là est réel ou est-ce que ce projet-là n'est qu'une diversion pour que les gens de Rouyn, épuisés, n'aient plus le temps d'essayer de suivre ce qui se passe avec Fonderie Horne? Je n'ai pas la réponse. Mais notre intervention vise deux choses. La première c'est : si au cours de vos enquêtes et investigations vous en veniez à avoir des informations sur ce sujet, sur le sujet qui fait que ce projet-là, en réalité, n'est pas dans les cartons des gouvernements, je pense qu'il faudrait le

5 dire, faire un constat fort. Mais, surtout, je pense que... en fait, l'intervention, surtout, vise le deuxième point, c'est-à-dire qu'on voudrait que ce soit *on record*, dans un rapport du BAPE, que le ministre de l'Environnement est un ministre qui relève d'un Conseil des ministres. Ce Conseil des ministres là et le ministre de l'Environnement, et le ministre de l'Environnement est habilité, comme le BAPE d'ailleurs, avec la Loi de la qualité de l'environnement, dont le premier paragraphe dit :

« *Les dispositions de la présente permettent de considérer les enjeux liés à la protection de la santé et de la sécurité humaine ainsi que les réalités des territoires et des collectivités qui y vivent.* »

10 Autrement dit, dès le premier paragraphe, la Loi que le ministre a à faire appliquer parle exactement d'un cas comme Rouyn. Ce ministre fait partie d'un Conseil de ministres, et ce Conseil de ministres là prend des décisions, en un mot il gouverne, il décide de projets qui se feront ou qui ne se feront pas. Il est même assez fort pour tasser -- changer des lois, comme on le voit dans les journaux à propos du BAPE et de Northvolt.

15 Alors, ce Conseil des ministres là, je voudrais que ce soit écrit, *on record*, que son premier mandat, selon la Loi -- et il en a le pouvoir parce que c'est ce qu'on lui demande --, c'est de veiller à amener sur le terrain de Rouyn des projets qui ne vont permettre qu'une seule chose, le rétablissement de l'environnement, bien sûr, mais de la santé physique -- et ce n'est pas chose faite -- et de la santé mentale des gens de Rouyn, parce que toute anxiété liée au déchirement des populations, à qui on soumet l'alternative de : « Tu gagnes ta vie ou tu peux devenir malade », ce n'est pas un choix qu'un gouvernement, je ne dirais pas « moral », mais qui gouverne bien, en tout cas, doit donner à sa population.

20 Donc, toute décision sur ce projet-là, dans le fond, n'est soumise qu'à une seule chose, c'est un projet qui ne répond absolument pas à sa première mission de gouvernement et, en ce sens-là, je ne vois pas comment même il a pu, à part cocher des cases pour être *bapé*, mais je ne vois pas, même pas comment un gouvernement puisse permettre qu'il arrive jusqu'à la population de Rouyn, au lieu d'un projet qui soit vraiment, vraiment vers l'avenir.

30 Voilà, c'est tout.

M. DANIEL GREEN :

35 Si je peux simplement ajouter un point, si vous me permettez. On parle beaucoup évidemment du symbole de... on parle de l'article 197. Essentiellement, l'État a établi que quand le contexte contaminé fait que la cour est pleine, quand le contexte médical fait que les gens sont contaminés, quand le contexte historique fait que cette contamination dure depuis des générations, il me semble qu'un gouvernement responsable et, je ne veux pas être vilain, mais peut-être une commission d'enquête responsable aussi ne peut pas arriver à une autre conclusion que c'est une mine de trop, dans le

40

contexte de Rouyn-Noranda, et qu'il n'y a aucune compensation financière, aucune piste cyclable, aucun centre multisportif, aucune subvention à la Municipalité, aucune redevance peut compenser ce qui risque d'arriver avec un nouveau pollueur en environnement contaminé de Rouyn. C'est une évidence tellement grande que tout ce qu'on dit autour de ça n'est qu'un subterfuge.

5

Vous-même, vous avez dit, monsieur Zayed : « Écoutez, pendant la construction, il va y avoir de la poussière, comment est-ce que la mine peut dire qu'elle va améliorer l'air de Rouyn? » Lors des périodes de questionnement, la compagnie dit : « On va rajouter des déchets miniers à un site déjà contaminé et ça va l'améliorer. » On est dans des termes kafkaïens...

10

M^{me} ANNE-MARIE SAINT-CERNY :

Kafkaesques.

15

M. DANIEL GREEN :

... *kafkaesques*, où la vérité et l'évidence n'a plus droit de cité dans la conversation, parce qu'on utilise des subterfuges, des mots, des échappatoires. Et quand, pendant la période de questionnement, un intervenant a dit : « Si le système antipollution de Ressources Falco est tellement bon, pourquoi ne pas l'installer partout à Rouyn pour enlever la pollution? » Et là, le fonctionnaire d'Environnement Québec vous a répondu : « Vous savez, on pourrait faire mieux : prévenir des rejets au lieu de les enlever une fois qu'ils sont rejetés. »

20

Alors donc, on est... Ce BAPE est tellement loufoque qu'on a de ces conversations qui ne sont pas *groundées* dans une réalité, qu'on a une situation de contamination environnementale historique à Rouyn, et la contamination se poursuit. Je sais qu'il y a actuellement un recours collectif, justement, basé sur le fait que les droits fondamentaux des citoyens de Rouyn vont peut-être être enfreints, le droit à la santé, la sécurité, qui est la base du recours collectif actuellement.

25

Alors donc, on est dans ce contexte-là. Alors ça, c'est pourquoi que nous avons décidé de présenter la grande question : est-ce que c'est un vrai projet? Est-ce que ça ne devrait pas être un projet mort-né? Pourquoi est-ce qu'il revient? Et est-ce que c'est une grande diversion pour occuper des gens pendant que la Fonderie Horne continue à polluer? Merci.

30

35

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci à tous les deux. Écoutez, votre position est très très claire. Peut-être je vous poserai une question. Vous avez sûrement pris connaissance du rapport de l'Institut national de santé publique qui porte sur la santé de la population de Rouyn-Noranda. J'aimerais savoir quelle est votre réaction face au projet maintenant de l'INSPQ, de l'Institut national, qui souhaiterait maintenant faire une étude

40

qui porte sur la santé psychosociale ou la santé mentale de la population de Rouyn?

M. DANIEL GREEN :

5 Oui. Nous avons échangé avec l'Observatoire. On trouve que c'est une bonne idée. Je me souviens, dans le cas des grands désastres environnementaux au Québec, on l'a vu à Mégantic, on l'a vu à Saint-Basile, on l'a vu à Saint-Amable, où il y a ce qu'on appelle le stress toxique, l'anxiété toxique, ça a été mentionné, des gens qui vivent à côté de sites contaminés, des sites dangereux. Ce que je

10 veux dire, c'est que ça a été déjà fait, documenté...

M^{me} ANNE-MARIE SAINT-CERNY :

Mais Daniel, si je peux t'interrompre, aussi, pour aller -- pour ne pas rallonger inutilement.

15 Mais, justement, on ne peut que s'appuyer sur l'exemple de Mégantic. Et, je le répète, le déchirement des populations sur un projet qui, quand on le regarde de loin -- qui est la position que j'ai voulu garder dans le projet de Horne 5 -- le déchirement de la popula... on place, dans ce qu'on appelle en psychologie, une population dans un *double bind*, c'est entre le pire et le pire, qu'ils doivent choisir et donc se déchirer, et ça, ça cause un stress énorme. Et la population de Rouyn à cet égard-là est, à mon

20 avis, aussi symbolique que celle de Mégantic, au niveau de la pollution et des... et des dommages causés par les contaminations et l'industrie, la grande industrie. Donc, elle mérite une telle... une telle étude, à l'except...

Mais, je voudrais juste dire quelque chose. La Santé publique et n'importe quel intervenant qui va intervenir et dire quelque chose à la population de Rouyn -- et j'ai lu beaucoup beaucoup, dans les

25 années, de rapports de la Santé publique -- il va falloir qu'elle établisse sa crédibilité. Il va falloir que les données soient... les données soient claires, transparentes, les réponses soient claires, transparentes, simples et vraies, et il ne faudrait plus voir des rapports comme moi j'ai vu il y a quatre, cinq ans, des rapports de Santé publique, parce que sinon ça va empirer les choses.

M. DANIEL GREEN :

Et j'ajouterais, monsieur Zayed, je sais que vous avez mis en garde, lors de ce BAPE-là, vu qu'il y a actuellement un recours collectif, je ne sais pas si la commission a pris compte du libellé du recours

35 collectif; on parle du manque de sécurité, on parle du déficit santé, mais aussi du déficit santé mentale. Quand la Cour supérieure -- et la Cour d'appel et ultimement la Cour suprême du Canada -- va devoir décider sur ce litige, c'est sûr que la santé de la population, les dommages à la santé de la population, mentale, va être aussi un dommage réel à la population et aux ayants droit. Par contre -- et ça, je dois le dire -- le gouvernement du Québec est aussi mis en cause.

40

5 Alors, la seule mise en garde, c'est si on fait une étude psychosociale sur la population de Rouyn, O.K., il faudrait s'assurer qu'elle se fasse de façon indépendante de l'État qui est aussi mis en cause. Il ne faudrait pas avoir un rapport de la Santé publique, qui engage psychiatres, psychologues et des travailleurs de la santé et qui disent : « Vous savez, l'impact de la population de Rouyn est moindre », parce qu'on veut présenter l'expertise lors du procès. C'est ça, la seule mise en garde que je pourrais dire.

10 Donc oui, évaluer l'impact sur la santé mentale de la population, par contre il faut que ça soit fait de façon indépendante, parce que je peux vous garantir que cette étude va être présentée devant le juge de la Cour supérieure.

LE PRÉSIDENT :

15 Monsieur Green, madame Saint-Cerny, merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous parler. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

M^{me} ANNE-MARIE SAINT-CERNY :

20 Vous aussi, merci.

M. DANIEL GREEN:

Merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appelle maintenant madame Anne Falardeau.

30 **M^{me} ANNE FALARDEAU (DM56)**

M^{me} ANNE FALARDEAU :

35 Oui, bonjour. Avant de commencer avec mon mémoire, j'aimerais souligner le fait que je... c'est difficile de présenter -- avec tout le respect que je dois à la commission, là, je n'ai rien à redire sur votre travail, bien au contraire -- mais je trouve ça très difficile de voir à quel point le combat est inégal; d'entendre les témoignages d'une entreprise qui a des dizaines, des centaines de millions de dollars à investir dans des études, et après, nous, on arrive avec notre petit mémoire sur lequel on a travaillé quelques heures, mais... T'sais, le combat est tellement inégal, je trouve ça extrêmement douloureux.

40

5 Et d'entendre les entreprises de ma localité, de ma communauté louer le projet par appât du gain, hein, parce qu'évidemment il y a de l'argent à faire avec ce projet-là, on en est tous conscients, on ne le nie pas; et entendre cet après-midi que les gens comme moi on prône le statu quo pour Rouyn-Noranda, alors que, pour moi, c'est tout le contraire : le statu quo, c'est ce qu'on vit présentement dans notre région. Le statu quo, c'est un milieu où les minières et la grande industrie font la loi, au détriment de la santé de la population. Alors, je devais dire ça parce que je trouve ça trop difficile. Hier soir, j'ai arrêté de regarder à un moment donné, je n'étais plus capable.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Vous me permettrez quand même de vous dire quelque chose. La commission n'est pas là juste pour écouter. La commission, elle a un mandat très...

15 **M^{me} ANNE FALARDEAU :**

Je le comprends.

20 **LE PRÉSIDENT :**

... très rigoureux en termes d'analyse.

25 **M^{me} ANNE FALARDEAU :**

Je le comprends.

30 **LE PRÉSIDENT :**

Et, honnêtement, que ça soit vous comme individu ou Ressources Falco comme entreprise, pour nous, ça ne change rien, dans le sens que c'est l'argumentaire, ce sont les éléments que vous nous fournissez qui seront analysés.

35 **M^{me} ANNE FALARDEAU :**

Oui, je le comprends, mais vous comprenez aussi que...

40 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, je vais juste finir. Il y a eu... Moi, ça fait longtemps, même si j'ai été prof pendant toute ma carrière, j'ai quand même parallèlement fait plusieurs commissions d'enquête, dont une à Oka, sur la mine, sur un projet de mine qui n'a jamais vu le jour.

La commission existe pour une raison bien précise : le gouvernement veut être éclairé. Alors, c'est notre travail de l'éclairer. Puis on ne sera pas plus éclairé parce que c'est monsieur ou madame qui nous ont dit la chose. Tout ce qui nous est dit, on doit le vérifier de notre côté. En tout cas, c'était juste une petite parenthèse. Allez-y, madame.

5

M^{me} ANNE FALARDEAU :

Mais je le comprends. Comme je vous disais, je ne remets pas en question la qualité de votre travail, pas du tout.

10

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, c'est bon.

15

M^{me} ANNE FALARDEAU :

Mais c'est juste que nous, on n'a pas les moyens...

20

LE PRÉSIDENT :

[Indiscernable].

25

M^{me} ANNE FALARDEAU :

... d'investir des dizaines de millions pour des études et... donc je sens, moi, qu'il y a une inégalité dans les forces en présence.

30

Donc, je suis une citoyenne de Rouyn-Noranda. Je me suis installée ici en janvier 2002. C'est seulement depuis que je suis installée à Rouyn-Noranda que je sens que j'appartiens à un endroit, que j'appartiens à une communauté et que j'ai mes racines quelque part. Alors, pour moi, c'est très très important de m'impliquer dans le débat.

35

Je m'oppose... vous aurez compris que je m'oppose fortement à ce que le projet Horne 5 aille de l'avant, et ce, pour plusieurs raisons.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM56)

40

Début de la phrase, à la page no 2 : « Les principales sont le risque d'accident [...] »

Fin de la phrase, à la page no 3 : « [...] extrêmement polluante et ne peut pas ne pas l'être. »

5 Quand on fait quoi que ce soit, là, il y a un risque qui est associé à toutes nos actions. Quand je débarrasse la table, il y a un risque que j'échappe une assiette. C'est un risque élevé, même, me concernant, mais ce n'est pas très important parce que le risque, si j'échappe une assiette, c'est que je doive balayer après puis mettre ça à la poubelle. Il n'y a pas d'autres risques.

10 Le risque, dans le cas de la Fonderie Horne -- « de la Fonderie Horne », oui, beau lapsus -- dans le cas de Falco, de Horne 5, c'est un accident industriel. Le risque est peut-être minime, mais les conséquences d'un accident industriel peuvent être désastreuses.

15 Si quelqu'un avait analysé le risque d'un accident ferroviaire à Lac-Mégantic il y a 11 ans, ça n'aurait peut-être pas -- ça n'aurait probablement pas été estimé probable. L'innommable est néanmoins survenu, emportant le temps d'une soirée 47 vies humaines et marquant une communauté pour l'éternité.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 3 : « Le 25 avril 1998, en Espagne, dans la municipalité [...] »
Fin de la phrase, à la page no 4 : « [...] plusieurs dizaines de morts et des milliers de blessés. »

20 On en a parlé durant les audiences de la fin août, même docteur Chaize, expert de la santé publique, qui doit respecter ses lignes de com, reconnaissait néanmoins cet état des faits. Il est allé jusqu'à dire que, dans une telle situation, le système de santé ne s'occuperait plus -- pas des plus atteints mais des gens qu'il est possible de sauver. Ce n'est pas ça que je veux pour ma ville.

25 En plus, pour que le système de santé puisse sauver, traiter les malades, encore faut-il qu'il soit fonctionnel. On se rappelle que l'hôpital est à à peu près 200 pieds de la fameuse usine. Je me demande ce qu'il arriverait, donc, si le personnel médical n'était pas vraiment en état d'intervenir.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

30 **Début de la phrase, à la page no 4 : « J'ai donc l'impression que de permettre [...] »**
Fin de la phrase, à la page no 5 : « [...] de Damoclès au-dessus de la tête me terrifie. »

35 Après ça, bon, je parlais aussi des impacts sociaux, mais...

LE PRÉSIDENT :

40 Peut-être conclure, madame.

M^{me} ANNE FALARDEAU :

Oui, c'est ce que je me dis. Je pense que j'ai dit le principal, ce qui me dérange le plus dans ce projet-là.

5

LE PRÉSIDENT :

Merci madame. Madame Meloche aurait des questions pour vous.

10

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Merci beaucoup pour votre présentation. Vous proposez une entente globale de dédommagement pour compenser les luttes qui doivent être faites individuellement par les citoyens. Est-ce que vous... Avec qui on pourrait négocier cette entente-là, selon vous? Qui devraient être les parties prenantes de l'entente?

15

M^{me} ANNE FALARDEAU :

Bien, écoutez, je ne sais pas. Je pense que, logiquement, la Ville devrait s'impliquer pour protéger les citoyens, mais évidemment on pense que le gouvernement devrait aussi protéger les citoyens, puis force est de constater qu'il ne le fait pas à Rouyn-Noranda, donc la confiance est... c'est difficile d'avoir confiance.

20

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Merci.

25

LE PRÉSIDENT :

Merci madame.

30

M^{me} ANNE FALARDEAU :

Merci.

35

LE PRÉSIDENT :

J'appelle monsieur Tanguy Veret.

40

M. TANGUY VERET (DM17)

5 **M. TANGUY VERET :**

Bonsoir.

10 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir monsieur.

M. TANGUY VERET :

15 Merci de nous donner la parole ce soir. Je voudrais essayer de vous dire pourquoi je pense que le projet Horne 5 ne doit pas voir le jour.

20 Le premier point devrait suffire, en fait, à lui seul, puis il a déjà été abordé à plusieurs reprises ce soir, c'est celui du Règlement de l'assainissement de l'atmosphère et son article 197. Donc, je ne vais pas le répéter, hein, ça stipule -- enfin si, peut-être -- ça stipule qu'on ne peut pas rajouter des contaminants à un milieu qui déjà... qui dépasse déjà les normes. En fait, j'ai du mal à comprendre pourquoi on se questionne si on doit transiger, pas transiger sur un règlement qui vise la protection du public, alors que c'est déjà ce qui s'est passé avec la mine, avec la Fonderie -- c'est-à-dire, on se mélange entre Horne 5 et la Fonderie Horne, en plus c'est le même nom, c'est difficile -- ...

25

LE PRÉSIDENT :

[Indiscernable].

30 **M. TANGUY VERET :**

35 ... avec la Fonderie Horne, puisqu'il y a déjà eu des règlements qui ont autorisé la Fonderie à polluer plus que ce qui est autorisé au Québec, et ça fait des années, et je ne vais pas vous rappeler, vous n'êtes pas sans savoir le niveau d'engagement et de lutte qu'il y a eu dans les deux dernières années pour essayer de faire réduire le niveau de pollution, sans même arriver tout à fait au niveau qui est estimé le niveau raisonnable pour l'ensemble de la population québécoise. Donc, on n'a pas réussi, avec de nombreux engagements citoyens, professionnels, à arriver à ce niveau-là, et on est encore à se demander si on devrait autoriser un projet qui outrepasserait encore ce qu'on n'arrive pas à faire
40 baisser, par ailleurs, par des enjeux financiers, politiques qui nous dépassent, puisque si c'était simplement pour la raison de la protection du public, on aurait fait autrement.

J'ai un peu de peine à entendre notre mairesse, d'ailleurs, prendre position pour transiger vis-à-vis de ces règlements, mais bon.

5 Donc, ce premier point devrait clore le débat, mais il y en a néanmoins d'autres qui viennent encore augmenter les risques que pourrait amener ce projet Horne 5. La qualité de l'eau, on l'a évoquée, même si c'est un parc à résidus qui était déjà impacté, qui devrait être utilisé pour le projet, il est sur le bassin versant du lac Dufault, qui est la seule source d'eau potable de la ville, ainsi que ses canalisations. Et j'ai cru comprendre que, hier, il y a quelqu'un qui a pu expliquer un petit peu à quel point, bien, la gestion des canalisations transportant les déchets vers le parc à résidus présentait 10 peut-être des complexités de gestion qui renforçaient un petit peu les risques. Ont-ils été bien pris en compte? J'ai l'impression que le risque est un peu minimisé, et, quoi qu'il en soit, même s'il est petit, le risque de contamination de l'eau potable de la ville existe.

15 Ça fait que l'air est saturé, et on met en danger potentiellement le risque de l'eau potable de la ville. Il me semble que le principe de précaution devrait primer en la matière, et donc ce deuxième problème devrait clore, si le premier ne l'avait pas clos, le débat.

20 Ensuite, il y a les risques sismiques. Ils viennent d'être évoqués; ils sont peu évalués, ils sont mal évalués. Il y a un certain nombre d'incertitudes, notamment le dénoyage de conduites qui ont été noyées il y a bien longtemps, donc l'intervalle entre le dénoyage et le recimentement avec des résidus, plus les dynamitages subséquents, avec une usine d'acide sulfurique juste au-dessus, donc on l'a déjà dit; les installations médicales à proximité, du centre d'oncologie, dont on n'est pas exactement certain des impacts; l'impact psychologique des dynamitages, des secousses, des bruits, du stress d'un possible accident chimique, surajouté aux nuisances sonores et vibratoires.

25 Sachant que, déjà actuellement, les capacités en termes de gestion des problèmes de santé de la ville sont limitées, hein, il y a à peu près 10 % de la population qui a des difficultés d'accès aux soins de première ligne, les hôpitaux sont souvent un petit peu surchargés. C'est sûr que, où que ce soit, un accident majeur vient dépasser les capacités des services, mais dans le cas de services déjà un petit peu surchargés... Je n'ai pas entendu docteur Chaize, mais je suis sûr de la façon dont il a pu dépeindre le tableau.

35 Puis il y a les enjeux sociaux. Donc là, il y a ces enjeux sanitaires et un peu sociaux, puis il y a la crise du logement. Ça a déjà été évoqué. On a déjà une saturation du parc immobilier, il y a beaucoup de choses qui sont mises en place pour essayer de l'améliorer, mais néanmoins l'ajout d'un certain nombre de travailleurs, comme ça a déjà été évoqué, mettrait d'autant plus en péril la situation du parc immobilier de la ville. Et on a parlé... d'ailleurs, la mairesse a bien évoqué qu'il y avait 200 foyers à reloger, ce qui met sous tension d'autant plus une situation déjà tendue. On ajoute à ça des risques sismiques qui pourraient avoir des impacts sur les habitations, ce qui impliquerait potentiellement 40 d'autres relogements.

Je n'ose pas imaginer la réaction en chaîne qu'il pourrait y avoir s'il y avait un accident quelconque.

5 J'ai déjà vaguement évoqué la saturation des services. Donc, les services de garde d'enfants sont déjà très saturés. Il y a déjà de nombreuses personnes, de nombreuses familles qui ont du mal à trouver un service de garde pour leur enfant, jusqu'à assez tard, jusqu'à l'école pour un certain nombre d'entre eux, ce qui amène déjà de nombreuses personnes à ne pas pouvoir reprendre le travail, à mettre leurs projets personnels de côté, ou professionnels, le plus souvent des femmes.

10 Les services de santé, on l'a déjà évoqué, sont déjà saturés. Les entreprises de services locaux ont déjà beaucoup de mal à trouver de la main-d'oeuvre, et ça, ça impacte la possibilité de rendre des services, les carnets de commandes qui s'allongent. Donc, cette dynamique risque de s'aggraver évidemment avec l'ajout de nombreux habitants venant travailler ici et des postes qui seraient potentiellement pris par Home 5 au détriment d'autres postes, d'autres *travails* -- d'autres travaux.

15 Au-delà de ça, l'ajout d'un certain nombre de travailleurs avec des salaires quand même plutôt dans la fourchette élevée risque d'accroître les inégalités entre les plus bas et les plus hauts revenus dans la communauté, et on sait que plus il y a d'écart entre les hauts et les bas revenus, plus il y a d'inégalités de revenus dans une société, plus il y a de problèmes sanitaires et sociaux. Ça, ça a été bien démontré par les épidémiologistes Kate Pickett et Richard Wilkinson depuis 2009.

20 Donc, pour plusieurs raisons déjà énumérées, comme l'absence de services de garde, mais aussi l'accroissement des inégalités de revenus, avec principalement des, probablement, principalement des travailleurs masculins, ça risque d'augmenter encore les inégalités de revenus et les inégalités sociales entre les hommes et les femmes, donc augmenter d'autant plus les risques de violence, en général dans la société, les risques de violence conjugale, psychologique, financière.

30 Puis l'augmentation de la pression sur les services, notamment les services de garde d'enfants, risque d'augmenter la proportion encore et trop souvent de mères contraintes à laisser de côté leur développement professionnel, personnel, à dépendre financièrement de leur conjoint. Puis la pression sur les services, dans ce genre de situation, risque de rendre encore plus difficile l'accès à des soins physiques et psychosociaux pour les femmes qui vont le nécessiter.

35 Bon, je vous dépeins un tableau qui n'est pas très très drôle, hein, mais c'est ce qui peut arriver et c'est ce qu'on vit déjà au quotidien. Il est difficile d'accéder à des soins psychosociaux, à de la psychothérapie en région. Je ne sais pas si vous connaissez la réalité, ici, mais il y a des listes d'attente, c'est compliqué.

40 L'attractivité de la région. Bon, de voir ce tableau, c'est un petit peu... je ne sais pas si c'est vraiment nécessaire de l'aborder, mais faisons-le quand même, essayons.

5 On n'a pas de données précises, hein, ça a été évoqué à plusieurs reprises, il n'y a pas d'études précises pour déterminer l'attractivité de la région, si ce n'est les débats, si ce n'est que Rouyn-Noranda est maintenant connue internationalement pour sa qualité de zone polluée. Donc, c'est sûr, pour le secteur minier, c'est quand même un secteur... un lieu attractif, puisque c'est un lieu où il y a des bons *travails* -- des bons travaux, mais pour les autres secteurs, ça devient moins attractif. Donc, l'ajout de contraintes sismiques, de dynamitages quotidiens, d'une augmentation même légère de la pollution de l'air, d'un risque de contamination de l'eau potable ne risquent pas d'augmenter l'attractivité de la région qui est déjà mise à mal.

10 Et on peut évoquer qu'il y a déjà des personnes qui ont déjà fait le choix de quitter la région, notamment en raison de la pollution atmosphérique. Il y a des gens qui ont plus de difficulté à quitter la région. Les gens qui ont le plus de facilité à la quitter, c'est des gens qui ont des situations plus privilégiées, des personnes qui peuvent être hautement qualifiées, nécessaires. Je pourrais mentionner l'oncologue de Rouyn-Noranda, ce n'est pas un secret, il l'a dit à ses patients en partant, qu'il partait à cause de la pollution. Bon, il n'y a plus d'oncologue à Rouyn-Noranda. Mais on se fait aider par la région, par Montréal. Il y a des radio-oncologues maintenant, mais il n'y a plus d'oncologue.

20 Et comme les départs s'organisent parfois sur des années, parce qu'on ne part pas non plus en claquant des doigts, quand sa vie est installée ici, il est fort possible que les effets sur la désertion de la région, de la révélation des deux dernières années, avec les nombreuses luttes, avec les résultats incomplets obtenus, n'aient peut-être pas pleinement... n'ont peut-être pas pleinement révélé leur impact sur la désertion de la région. Donc, l'ajout de nouveaux risques environnementaux, sanitaires et sociaux pourrait peut-être aggraver encore la situation.

25 Donc, pour conclure -- je pense que j'ai été assez clair --, je pense que le projet Horne 5 ne doit pas voir le jour parce que, comme il a été déjà dit à maintes reprises, il risque d'entraîner de nouveaux risques sanitaires, sociaux, environnementaux et d'aggraver ceux qui existent déjà.

30 Je pense qu'il faut garder en tête qu'il y a deux principes qui doivent être mis prioritairement dans la décision. Il y a plein de paramètres, puis c'est complexe de prendre des décisions, puis c'est toujours une réflexion éthique de savoir quels principes on va faire valoir par rapport aux autres. Est-ce que...

35 Moi, j'ai l'habitude dans mon métier -- je pratique la médecine de famille à Rouyn-Noranda --, quand on a une décision difficile à prendre, on revient aux principes éthiques. Il y en a plusieurs qu'on utilise, il y en a beaucoup en tout, mais en tout cas en médecine on utilise souvent le principe de bienfaisance, le principe de non-malfaisance, principes d'équité, de justice. Et le principe de non-malfaisance est souvent mis en avant comme le premier principe à respecter. On ne veut pas nuire, avant tout. Or, il me semble que là, on risque de nuire. Donc, je pense qu'il faudrait, en l'espèce, faire primer à la fois le principe de précaution et le principe de protection du public. On devrait les appliquer, 40 et si on les fait primer par rapport à d'autres, à ce moment-là il n'y a pas de discussions à avoir.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

5 Merci à vous. Je voulais -- on voulait vous poser une question quand même relativement simple. Nous avons examiné l'évolution de la population de Rouyn au cours des 10 dernières années. C'est une population, on pourrait la qualifier de relativement stable, et dans votre mémoire vous faites référence à cette baisse d'attractivité de Rouyn-Noranda, mais en particulier pour les personnes qui sont très compétentes. En fait, ce sont vos termes : « hautement compétentes ». Pourquoi ça serait
10 spécifiquement aux personnes hautement compétentes?

M. TANGUY VERET :

15 Je pense simplement, c'est plutôt -- je pense que je me suis mal exprimé, mais je pense que c'est les personnes qui ont des niveaux de qualification qui sont assez élevés, qui ont souvent des niveaux de revenu qui sont plus importants, des niveaux de privilèges sociaux qui sont plus importants et qui ont plus de facilité à organiser un déménagement que d'autres personnes qui sont dans des enjeux matériels plus difficiles ou qui... qui ont moins eu l'occasion d'aller découvrir d'autres lieux également au travers de leur vie, et que parfois, bien des personnes qui ont des qualifications recherchées à différents
20 niveaux peuvent facilement aller trouver un travail ailleurs, aussi.

LE PRÉSIDENT :

25 Et vous, vous vous situez où?

M. TANGUY VERET :

Moi personnellement?

30 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

M. TANGUY VERET :

35 Moi, ça fait cinq ans que je suis là...

LE PRÉSIDENT :

40 Vous êtes une personne...

M. TANGUY VERET :

... j'ai vécu à plusieurs endroits, mais aujourd'hui je suis ici, je n'ai pas...

5 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est ça, vous...

M. TANGUY VERET :

10

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15

Je présume que vous vous considérez une personne hautement compétente. Est-ce que ça peut... Alors moi, je vous le dis. Mais c'est juste... En fait, je tourne ça un peu à la blague, mais est-ce que vous remettez en question votre résidence à Rouyn-Noranda?

M. TANGUY VERET :

20

J'y ai pensé...

LE PRÉSIDENT :

25

À cause...

M. TANGUY VERET :

30

... et je sais que beaucoup, beaucoup y pensent.

LE PRÉSIDENT :

Vous y avez pensé à cause des conditions environnementales?

35

M. TANGUY VERET :

Oui.

40

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce qui fait que vous n'avez pas bougé encore?

5 **M. TANGUY VERET :**

Bien, on rentre dans la vie personnelle, ça devient intime, mais...

LE PRÉSIDENT :

10

Oui, mais c'est vous qui avez ouvert le sujet, mais si vous ne voulez pas répondre, c'est libre à vous, hein, sentez-vous à l'aise.

M. TANGUY VERET :

15

Non non, non non...

LE PRÉSIDENT :

20

Vous pouvez me dire : « Non, je ne réponds pas. »

M. TANGUY VERET :

25

Non non, je... On peut bien essayer. Il est vrai qu'il y a quand même une belle communauté à Rouyn-Noranda. C'est un milieu de vie agréable. Il y a une... Les gens ont du coeur. Je m'y plais. C'est une belle région et en particulier humainement.

LE PRÉSIDENT :

30

Mais ce que vous me dites, c'est que donc, dans mes termes, ça serait une ville attractive?

M. TANGUY VERET :

35

Humainement, mais il y a plusieurs paramètres.

LE PRÉSIDENT :

40

Je comprends. Mais c'est une grande nuance.

M. TANGUY VERET :

Il y a plusieurs paramètres à prendre en compte.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Une grande différence. C'est plus qu'une nuance.

M. TANGUY VERET :

10

Et comme pour tous les... comme pour la réflexion éthique, la réflexion sur ce qu'on fait primer dans sa vie, il y a des personnes qui vont décider de ne pas venir ou de repartir pour ne pas s'exposer à de la pollution atmosphérique. Ils vont trouver ça plus important. Ils vont peut-être trouver un milieu de vie humainement accueillant aussi ailleurs. Mais, en tout cas, en ce qui me concerne, j'aime pour l'instant ma vie à Rouyn-Noranda.

15

LE PRÉSIDENT :

Une dernière question totalement hypothétique, là : si la mine devait voir le jour, ça remettrait en question votre point de vue?

20

M. TANGUY VERET :

C'est une bonne question. C'est une bonne question. C'est vrai que je trouve que ça fait beaucoup, un petit peu.

25

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Alors écoutez, merci, merci infiniment.

30

M. TANGUY VERET :

Merci à vous.

35 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle une dernière personne avant la pause, c'est monsieur Frédéric Warren du Club Quad Rouyn-Noranda.

40

**M. FRÉDÉRIC WARREN ET M. DENIS GÉLINAS
CLUB QUAD DU CUIVRE ROUYN-NORANDA (DM94)**

5

M. FRÉDÉRIC WARREN :

Bonjour.

10

LE PRÉSIDENT :

Oui, bonsoir monsieur.

15

M. FRÉDÉRIC WARREN :

Un petit... petit commentaire, donc assez bref.

20

Bon, en tant que membre du conseil d'administration du Club quad du cuivre de Rouyn-Noranda, il me fait plaisir de vous transmettre l'opinion de notre organisation quant au projet Horne 5 de Ressources Falco dans la région.

25

Le Club quad est une activité quatre saisons. Le rôle du Club est de développer des sentiers pour la pratique de notre sport motorisé, organiser des randonnées avec la famille, avec les amis. Nous avons présentement 150 kilomètres de sentiers. Ces sentiers-là, bien c'est des sentiers quatre saisons, qui relie Rouyn-Noranda jusqu'à Sainte-Germaine ou à Arnfield.

30

Cette année, le Club, on a connu une bonne augmentation de 40% de nos membres. Le Club avait beaucoup diminué, mais là, présentement, on s'est tout renouvelé, avec le conseil d'administration, donc on est rendu comme à 105 membres, et on vise beaucoup plus que ça parce que, dans le passé, on a eu plus que ça.

35

Le conseil d'administration est composé de 11 personnes. On tient des rencontres pratiquement de façon mensuelle. L'assemblée générale annuelle est planifiée bientôt, là, le 27 octobre prochain.

40

Notre organisme est subventionné à 70% par le ministère des Transports et la Fédération québécoise des clubs de quads. Le travail que nous y effectuons reste bénévole et les subventions servent à payer pour la machinerie, pour l'entretien et le déneigement en hiver de nos sentiers, dans le but de les rendre sécuritaires.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM94)

Début de la phrase, à la page no 1 : « Le projet Horne 5 est prometteur pour [...] »

Fin de la phrase, à la page no 2 : « [...] et améliorer le quad en général. »

5

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur Lessard.

10

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Oui, merci. — Merci pour votre présentation. J'aurais peut-être une petite question.

LE PRÉSIDENT :

15

Attendez, attendez.

M. FRÉDÉRIC WARREN :

20

Excusez. Bien oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Une simple question, juste pour...

25

M. FRÉDÉRIC WARREN :

Oui.

30

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Puisque admettons, bon, le projet, bon, dans l'éventualité où il est autorisé, c'est quand même dans quelques années, donc on se demandait juste : est-ce que vous êtes encore avec des pourparlers ou il y a des choses à travers les années qui pourraient changer? Êtes-vous encore en pourparlers avec la compagnie?

35

M. FRÉDÉRIC WARREN :

On est encore en pourparlers avec eux.

40

Présentement, c'est ça, ils nous prêtent leurs installations. On a une petite location pour un garage, donc on est déjà situé sur leurs terrains.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

5

O.K.

M. FRÉDÉRIC WARREN :

10

Et, effectivement, on a des discussions avec eux, au niveau, là, comme on mentionnait, pour, si le projet voit le jour, d'utiliser, bon, l'empreinte qu'ils ont pour faire nos sentiers.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

15

O.K. Bon, c'est bien, merci.

M. FRÉDÉRIC WARREN :

20

Ça marche?

LE PRÉSIDENT :

Attendez, attendez.

25

M. FRÉDÉRIC WARREN :

Ah oui? Bon.

LE PRÉSIDENT :

30

Juste dans...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

35

Vous êtes populaire! Plus populaire que vous pensiez, hein?

LE PRÉSIDENT :

40

Vous avez fait référence au fait que vous pouvez entreposer des machineries.

M. FRÉDÉRIC WARREN :

Oui.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est sous forme de location?

M. FRÉDÉRIC WARREN :

10

Oui. Bien, le... Mon président peut peut-être m'aider.

LE PRÉSIDENT :

15

Il faut venir au micro pour la sténotypie, malheureusement. Et vous pouvez dire votre nom, aussi.

M. DENIS GÉLINAS :

20

Denis Gélinas, président du Club quad de Rouyn-Noranda. Effectivement, c'est une location mais à très bas prix, à comparer à ce qu'on avait auparavant, ce qui nous aide énormément financièrement.

LE PRÉSIDENT :

25

Est-ce que c'est une entente contractuelle, signée?

M. DENIS GÉLINAS :

30

Oui, c'est une entente signée.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elle couvre plusieurs années?

M. DENIS GÉLINAS :

35

Non, c'est une entente qui est...

LE PRÉSIDENT :

40

Annuelle?

M. DENIS GÉLINAS :

Oui, qui est annuelle, qu'on répète selon qu'est-ce qui va se passer, là.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Annuelle renouvelable?

10 **M. DENIS GÉLINAS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

15 D'accord. Merci beaucoup à tous les deux.

Nous allons prendre une pause, nous reprenons dans 15 minutes.

20 **PAUSE DE QUELQUES MINUTES**
REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

25 Alors, nous allons poursuivre la troisième séance, en invitant dès à présent monsieur Rodrigue Turgeon de Coalition Québec Meilleure Mine et MiningWatch Canada.

30 **M. RODRIGUE TURGEON**
COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE ET MININGWATCH CANADA (DM95)

M. RODRIGUE TURGEON :

35 Bonjour monsieur le président, bonjour monsieur le commissaire, madame la commissaire et toute votre équipe, merci de nous recevoir.

40 Vous avez lu notre mémoire et, pour le bénéfice des gens dans la salle, je n'irai pas en faisant une lecture textuelle de notre mémoire, mais simplement aller droit au coeur de notre position et des principaux arguments qu'on met de l'avant.

5 Donc, à notre sens, la Coalition Québec Meilleure Mine, qui, je le souligne, nous sommes une coalition au sens strict du terme, formée de 40 organismes qui représentent collectivement plus de 250 000 personnes issues de toutes les régions du Québec, des groupes citoyens, des groupes environnementaux, des associations de médecins pour l'environnement, des syndicats, dont certains... certaines associations syndicales représentent des travailleurs issus du secteur minier. Et, du côté de MiningWatch Canada, c'est le seul organisme non gouvernemental et qui est dédié, au Canada, 100 % aux questions minières, concernant les impacts causés par les minières canadiennes sur les populations et l'environnement, qu'elles soient posées ici, au pays, ou à l'étranger.

10 Donc, le mémoire qui vous a été soumis l'a été conjointement par ces deux organismes. Et, selon nous, notre analyse, le projet Horne 5 se démarque parmi les projets miniers sur lesquels nous nous sommes penchés depuis les 16 dernières années, au Québec, c'est l'un des plus dangereux, inacceptables et nuisibles, même des dernières décennies, particulièrement en raison des risques catastrophiques qui sont intrinsèquement liés à sa nature et sa localisation. Nous sommes d'avis donc
15 qu'aucune modification, condition ou mesure d'atténuation permettrait de modifier notre position.

20 Nous repons cette position sur six principaux arguments. D'abord, l'illégalité du projet, au regard des normes sur la qualité de l'air; on parle spécifiquement de l'article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Deuxièmement, le danger réel d'accident industriel catastrophique causé par la sismicité induite des opérations.

25 Troisièmement, l'apparence de contravention aux droits ancestraux de la Première Nation de Long Point; le fait que, tel qu'il a été présenté dans la première partie des audiences, cette communauté en particulier, qui affirme que le projet se situe sur son territoire ancestral non cédé, n'a pas été consultée sous les termes de l'obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder les peuples autochtones, prévue à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, contrairement à d'autres communautés qui l'ont été.

30 Et, ensuite, les impacts socioéconomiques du projet qui n'ont pas -- selon les informations dont on dispose, qui ont été présentées à la première partie -- qui n'ont pas fait l'objet d'une planification d'intégration ou d'une entente visant à couvrir ces sommes-là qui devront être déboursées visiblement par les contribuables, les citoyens de Rouyn-Noranda.

35 En cinquième lieu, les impacts sur l'eau. Sixièmement, on souligne notre agacement envers un discours d'écoblanchiment entourant la gestion du passif minier, qui est véhiculé par le promoteur, relayé également par certains organismes du gouvernement.

Voilà pour notre position, les arguments qui soutiennent cette position.

40 Vous allez également trouver en annexe de notre mémoire un rapport signé par Julie Reid Forget,

5 ex-commissaire du BAPE, et qui est présentement présidente de la firme de consultation Terres publiques. Nous avons retenu ses services afin d'éclaircir notre analyse, mais également, on l'espère, la commission sur la nécessité d'assurer un cadre de négociations, mais également surtout de compensation entre les milieux visés, les municipalités, et les projets industriels majeurs, puisque ces projets-là ne sont pas synonymes de petits impacts sur le tissu social et économique des milieux visés, c'est pourquoi on propose un cadre d'analyse qui est soumis par cette experte.

10 Bien, en fait, pour la suite de notre exposé, là, je sors un peu du cadre de ce qui était strictement dans le mémoire, je souhaitais aller sur le point, pendant qu'on a ce dialogue-là aujourd'hui, sur l'importance, en fait, on souligne votre travail, l'importance vraiment qu'on accorde au mémoire que vous êtes -- au rapport, pardon, que vous êtes sur le point de signer.

15 Le contexte politique entourant Rouyn-Noranda est tellement vivant, a été marqué par des événements juridiques et sociaux très critiques. On a peine à concevoir qu'on se trouve au Québec, quand on analyse la situation qui concerne Rouyn-Noranda, tant les citoyens, citoyennes de cette ville semblent être pris dans une logique de permettre un développement industriel qui... bien, qui dépasse toute raison, quand on se concentre sur les impacts que subissent les gens d'ici. Et, je vous dirais que l'apport que vous allez avoir avec ce mémoire-là, d'un point de vue externe au gouvernement, avec toute la crédibilité que détient le BAPE, va vraiment apporter beaucoup d'éclairage, je dirais. Donc, je vous le souligne, le mémoire -- le rapport que vous vous apprêtez à soumettre, de notre point de vue, a vraiment... on souhaite qu'il adopte une position franche, afin de ne pas laisser ouverture à quelque interprétation politique de la part du ministre de l'Environnement et du gouvernement.

25 Je n'irai pas plus loin, pour vous laisser vraiment toute la considération qu'on a envers vos travaux, mais c'est ce qu'on a observé dans d'autres Bureau d'audiences publiques concernant des projets miniers, des fois le ministre de l'Environnement -- puis là, je ne cible pas celui qui est en poste actuellement -- mais, de manière générale, le gouvernement va s'appuyer sur certains éléments, certaines nuances du rapport pour, bien, vraiment soutenir une position qui va à l'encontre de l'analyse globale qui en est faite, dans le rapport. Donc, c'est pour ça qu'on a très hâte de voir le produit que vous vous apprêtez à soumettre parce que, pour tout vous dire, là, les gens de Rouyn-Noranda, ici, se sont fait promettre des choses par le gouvernement, la tenue de référendum, qu'on allait respecter leur position à l'égard des contaminants dans la ville, puis une fois le référendum fait, le résultat obtenu, on est allé en sens inverse complètement. Donc, je vous le dis, votre apport arrive à un très bon moment.

35 Par ailleurs, je voulais aussi revenir sur des éléments qui nous ont personnellement choqués durant la première partie des audiences. Le manque de vision du gouvernement sur des éléments pourtant très fondamentaux à l'égard du développement minier. D'abord, sur l'absence d'expertise ou même d'intérêt de se pencher sur une évaluation de la capacité de support de la région, à l'égard du développement minier. On le sait, l'Abitibi-Témiscamingue fait quand même figure d'exception au Québec, puis même à certains égards en Amérique du Nord, là, quant à la concentration d'activités

minières qui se sont développées, ici, dans un si court laps de temps, les impacts totaux qui sont subis, et, finalement, à entendre certains intervenants, on pourrait croire que ça va toujours être possible de continuer de la sorte.

5 Il y a un manque de considération envers l'analyse des impacts, la capacité de support du milieu, mais aussi... aussi, de manière aussi simple que les réserves minérales; on laisse entendre par un agenda pro-extractiviste qu'on va toujours être en mesure d'exploiter comme on le fait en ce moment, mais on le sait, là, par définition, que ce n'est pas le cas. Il faut avoir une réflexion globale sur l'avenir de la région, puis vos travaux, on l'espère, nous permettront d'y arriver, en partie, parce qu'on comprend
10 que vous n'avez pas un mandat global mais particulier au projet.

J'aboutis dans tout ça pour dire aussi qu'on a été un peu marqué, là, disons-le, par l'attitude du promoteur en matière de transparence. On aurait souhaité avoir certains documents qui n'ont pas été rendus publics, notamment l'avis juridique qui portait sur l'article 197, transmis au ministère de
15 l'Environnement. C'est un point central dans le dossier, on ne l'a pas obtenu. La diligence du promoteur concernant le moment où les documents ont été déposés, vous le savez, les dizaines de milliers de pages dans des délais déraisonnables pour la population, qui mettent à mal la participation du public. Une cohérence entre le discours qui est tenu ici, par les représentants de la compagnie, puis sur les ondes nationales le jour même, là, par le président de la compagnie, concernant un enjeu très
20 important, c'est-à-dire la longévité du projet puis la profondeur de ses activités.

Puis j'oserais même ajouter, à certains égards, la liberté d'expression, là, le respect de la liberté d'expression des citoyens, puisque nous avons organisé, le 7 juillet dernier, une séance de préparation, là, pour les citoyens, on a convoqué l'experte Julie Reid Forget, on l'a fait déplacer dans la région pour
25 qu'elle explique aux citoyens comment se préparer à l'égard du projet, et la représentante de la compagnie a demandé -- poliment, certainement -- mais de participer à cette séance-là, alors que, clairement, c'était compris, là, que l'idée c'était d'offrir aux citoyens un espace indépendant du promoteur.

30 Et donc, c'est des attitudes comme ça que nous on trouve quand même déplorables, puis aujourd'hui, je me permets de les souligner. Un peu aussi comme un appel envers les promoteurs ultérieurs, qui présenteront des projets, pour espérer dégager un espace de travail qui est, disons, libre de ces attitudes-là.

35 Finalement, en fait, je termine avec un message vraiment d'admiration envers les citoyens, citoyennes de Rouyn-Noranda qui se sont présentés devant vous, qui ont suivi activement le déroulement des audiences. J'ai eu le privilège de les accompagner dans le processus, à plusieurs étapes, mais moi je n'habite à Rouyn-Noranda. Ça fait plusieurs années que je viens peut-être une fois par mois, sinon plus, à certaines occasions, pour différents éléments du projet -- en fait, « du projet »,
40 disons-le, le projet extractif du gouvernement du Québec à l'égard de Rouyn-Noranda, mais que ça soit

5 en lien avec la Fonderie Horne, le projet de zone tampon, dernièrement les audiences du projet, on a été ici, mais je le dis en toute humilité, mais juste, plutôt, en toute admiration envers ces gens-là, qui n'ont pas à vivre ça, là, d'aucune façon, et la concentration de pression qui est exercée sur leurs épaules, moi je pense que l'audience du BAPE, en ce moment, c'est vraiment un moment tout désigné pour souligner leur implication extraordinaire.

10 Puis mes collègues qui travaillent sur d'autres parties de ce monde, là, le disent d'eux-mêmes, là, que la manière que les gens de Rouyn-Noranda vivent et se mobilisent face à ce qui les affecte, c'est admirable à l'échelle mondiale, là, vraiment. Ça se compare à des populations qui sont dotées d'un courage admirable. Puis ça, ce message-là, je le lance autant pour les personnes qui partagent les positions à notre égard, bien, qu'on met de l'avant aujourd'hui, là, c'est-à-dire s'opposer au projet, mais également envers d'autres franges de la population de Rouyn-Noranda qui, eux, ont des positions différentes à l'égard de ce projet-là, mais qui veulent faire de Rouyn-Noranda un milieu plus sain, prospère et qui tentent de trouver des clés sur l'avenir, des alternatives. Puis ça, c'est un message
15 global qu'on lance : les gens de Rouyn-Noranda sont une grande inspiration pour nous, à MiningWatch Canada, à la Coalition Québec Meilleure Mine et auprès des gens de partout dans le monde. Je pense que c'est le temps qu'on écoute ce que ces gens-là demandent, c'est-à-dire la même chose que tout le monde : un environnement sain. Et je suis persuadé que vos travaux permettront de se rapprocher de cet idéal-là.

20 Voilà. Merci pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

25 Monsieur à vous, monsieur Turgeon. — Monsieur Lessard.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

30 Oui. Donc, merci monsieur Turgeon pour la présentation, le mémoire.

35 Je ne pense pas que, bon, que je me trompe, ce qu'on comprend, quand même, c'est que la présence de la fonderie au-dessus du projet de mine, c'est un des éléments central qui fait que vous vous opposez au projet.

40 La question qu'on se posait, là, vu que, bon, vous êtes une coalition vraiment concentrée sur le domaine minier, est-ce que vous avez connaissance de situations similaires, là, peut-être ailleurs dans le monde, au Canada, en Amérique du Nord, où il y aurait une activité industrielle lourde au-dessus d'une mine souterraine ou peut-être une activité lourde, là, très à proximité? On voulait vous entendre un peu là-dessus.

M. RODRIGUE TURGEON :

5 Bonne question. On s'est posé la question. La réponse est non. Rouyn-Noranda fait figure d'exception sur la question, ce qui implique d'autant plus de précautions, à notre connaissance. C'est certain qu'il peut y avoir des zones où il y a du développement industriel massif, concentré, mais la situation à laquelle on fait face, à notre connaissance, n'a pas de comparable.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10 O.K. Avez-vous déjà -- puis je ne suis pas en train de vous donner un mandat, là -- mais avez-vous déjà quand même fait une recherche, quand même, justement, pour essayer vraiment de voir s'il y avait des comparables, ou?

M. RODRIGUE TURGEON :

15 Bien, c'est-à-dire que les recherches qu'on mène sont surtout de l'ordre des populations qu'on soutient, là, et ce qui nous amène, à travers ces réseaux-là, d'être au fait de situations qui ne sont pas sur les radars médiatiques, si on peut dire. Et les populations qu'on soutient sont traditionnellement celles qui sont les plus impactées, par définition, et c'est là que, à l'intérieur de notre réseau, on ne connaît pas de comparable. Mais est-ce qu'on a fait un rapport sur la question? La réponse est non, puisqu'à notre sens la réponse est évidente, là, oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

25 O.K. Ça fait qu'on peut retenir que vous, à votre connaissance, c'est très exceptionnel comme situation, disons?

M. RODRIGUE TURGEON :

30 Absolument.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

35 C'est bon.

M. RODRIGUE TURGEON :

40 Oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je voulais vous demander : à votre connaissance, vous connaissez bien le portrait à la fois au Canada et à travers le monde, est-ce que les mines en milieu urbain, c'est une nouvelle tendance ou c'est quelque chose d'assez nouveau?

10

M. RODRIGUE TURGEON :

Bien, historiquement, les villes se sont développées autour des projets miniers, donc ce qu'on constate, c'est quand il y a une présence de gisements d'importance, les villes ont tendance à s'enraciner dans leur emprise autour de ces gisements-là. Donc, d'un certain point de vue, ce n'est pas un élément nouveau. Je vous dirais, c'est plutôt l'inverse. Les mines qui sont en opération, à l'ampleur industrielle à laquelle on peut comparer le projet à l'étude, qui sont sur des modes de déplacement en continu, fly in fly out, sans communauté d'accueil locale, ça, c'est plutôt récent dans l'histoire.

15

Cependant, l'idée de mener des opérations souterraines au-dessus d'une usine comme celle de la Fonderie Horne, c'est ça qui est particulier, et c'est ce qui appelle des précautions, là, entourant toute la réglementation mais aussi la prise de décision, concernant la nature exceptionnelle de ces projets-là.

20

Mais je vous dirais que, même à l'échelle du Québec, il y en a des exemples de villes qui restent, là, vraiment très près de gisements en activité, qu'ils soient souterrains ou mines à ciel ouvert, durant des décennies. On peut penser à... on peut penser à Fermont, qui est entourée de mines des deux côtés de la frontière, là, du Québec puis du Labrador, mais également même ici dans la région, Val-d'Or, là, c'est un bon exemple, sur la même échelle de temps que Rouyn-Noranda. Val-d'Or, la particularité, c'est qu'il n'y a pas d'usine comparable à la Fonderie Horne, d'une part, mais c'est aussi que la localisation des gisements est un peu plus dispersée, là, c'est moins centré, au coeur de la ville, comme on l'observe maintenant avec le projet Horne 5.

25

30

Il y a d'autres cas qu'on connaît bien, Malartic et d'autres, mais à l'échelle de la planète, en tout cas dans les zones que nous on observe, ce qu'on voit beaucoup, de la part des minières canadiennes, à tout le moins, que ça soit en américaine latine, en Asie, à certains égards en Afrique, là, mais je ne veux pas généraliser, chaque cas est propre à lui-même, mais ce qu'on observe quand même, c'est l'arrivée de projets, de joueurs industriels qui sont aguerris au niveau technique, les connaissances qu'ils déploient, les outils puis les moyens diplomatiques dont ils jouissent pour soutenir leurs projets à l'étranger, mais aussi le lobby, la pression exercée sur les décideurs -- ça, on le voit aussi au Québec -- ça, c'est le modus operandi qu'on observe, pour permettre l'enracinement de projets de cette ampleur-là

35

40

dans des communautés locales, là où il n'y a pas eu encore de mines en activité.

5 Mais la situation de Rouyn-Noranda se distingue de ces projets-là, où l'industrie tente de
s'implanter dans une région qui n'a pas encore fait de développement minier. Ici, la question c'est
plutôt : quand est-ce qu'on va pouvoir dire non à des projets miniers? Parce qu'on semble s'être un peu
lié... La Ville de Rouyn-Noranda, à l'instar de l'Abitibi-Témiscamingue, semble avoir liée son destin à
celui de l'industrie minière. Ça, c'est un cas qui, à l'échelle régionale, là, oui, on peut tracer des
comparaisons, mais nous, ce qui nous alarme dans ces régions-là, tant au niveau canadien qu'à
10 l'étranger, c'est l'après-mine, forcément, t'sais, c'est ça, là, parce que par essence une région minière ne
peut pas continuer ses opérations continuellement.

LE PRÉSIDENT :

15 Vous avez fait référence à l'annexe de votre mémoire, dans laquelle vous proposez une nouvelle
approche, je pense que je vous la cite « scientifique et démocratique », entre guillemets, ce sont vos
termes, et je me demandais si, selon vous, certains aspects du projet actuel peuvent bénéficier de cette
approche scientifique et démocratique?

M. RODRIGUE TURGEON :

20 Oui. Pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, cette approche-là vise, en fait, à aboutir à un
plan d'intégration du projet, de manière à ne pas pénaliser les municipalités locales, là, visées par des
projets majeurs, qui, par ailleurs, ce ne sont pas les municipalités qui vont décider du sort du projet, ce
ne sont pas les décideuses, mais plutôt les instances supérieures, là, au niveau gouvernemental, le
25 ministre de l'Environnement qui recommanderait au gouvernement l'acceptation ou le refus du projet.

30 Notre attention se penche sur qu'est-ce que les municipalités peuvent retirer de ces projets-là,
advenant leur autorisation, et plutôt : quel est le coût qu'elles devront supporter, si le projet est autorisé,
puisque le projet aura des impacts sur le milieu local, tant au niveau économique, social,
qu'environnemental. Donc, notre approche, c'est d'encourager la réalisation de telles ententes qui
feraient en sorte de ne pas, finalement, donner l'apparence que la Municipalité soutient le projet, mais
plutôt couvre ses arrières afin de ne pas payer les frais d'un projet qui aurait des impacts sur son tissu
social et économique.

35 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous poserai la question : quelle est votre lecture?

40

M. RODRIGUE TURGEON :

5 C'est que la lecture concernant le projet Horne 5, c'est qu'il se fait très tard pour signer, convenir
d'une telle entente avec le promoteur, puisque idéalement, ce que notre experte souligne, c'est que les
négociations doivent être entreprises au tout début du développement du projet. Et là, je parle de,
vraiment, là, au niveau de l'étude économique de faisabilité, qui nous ramène 15 ans en arrière, là, en
ce moment. On devrait rapidement, dans les prochaines semaines, on l'espère, du côté de la Ville de
Rouyn-Noranda, aboutir à tout le moins avec une entente de principe qui viendrait un peu contraindre le
10 promoteur à convenir de cette entente-là, si le projet était autorisé dans les prochains mois, là.

Et donc, oui, c'est encore possible. C'est pourquoi nous, on a rencontré la Ville de
Rouyn-Noranda, avant le début des audiences, la première partie, pour leur présenter notre lecture, puis
on leur a soumis notre rapport... bien, le rapport de l'experte -- quand je dis « notre rapport », c'est le
rapport que nous avons mandaté -- puis après ça, bien, c'est sûr que c'est à la Ville de Rouyn-Noranda
15 de décider quelle avenue ils prennent. Mais, c'est encore possible, mais je vous dirais, nous, ce qu'on
souhaite, c'est inciter les municipalités à couvrir leurs arrières au niveau financier, ne pas juste être à
genoux devant les projets miniers, en disant : « Ça va amener une manne économique », non, ce sont
des projets qui s'accompagnent également d'impacts économiques, et les municipalités ne devraient
pas payer ces frais-là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Turgeon, merci infiniment.

M. RODRIGUE TURGEON :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Madame Jennifer Ricard Turcotte, Mères au front Rouyn-Noranda.

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE
MÈRES AU FRONT ROUYN-NORANDA (DM74)

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir madame.

5 **M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

Je ne sais pas de votre côté, là, mais de ce côté-ci du micro, c'est plutôt stressant. En tout cas, cela dit, je vais commencer tout d'abord par dire quelques mots sur notre collectif.

10 **(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM74)**

Début de la phrase, à la page no 5 : « Mères au front est un mouvement citoyen composé [...] »
Fin de la phrase, à la page no 5 : « [...] qui ne porte pas préjudice à la santé de la population. »

15 Dans ce mémoire, la position du collectif Mères au front Rouyn-Noranda, elle est claire : on s'oppose fermement au projet Horne 5. Pour nous, le territoire et ses habitants ont largement dépassé le seuil critique au-delà duquel nos droits fondamentaux à la santé, à la sécurité et celui de vivre dans un environnement sain, bien, sont déjà bafoués. Donc, bien humblement, avec le temps imparti à une personne bénévole, qui ne tire aucun intérêt financier à prendre part à cette réflexion dans le cadre du
20 BAPE, ce mémoire propose une réflexion sous l'angle de la saturation du milieu.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

25 **Début de la phrase, à la page no 5 : « Après des décennies de pression industrielle [...] »**
Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] elle représente une injustice criante. »

On comprend mal comment même c'est possible que le gouvernement puisse envisager que ce soit acceptable, de nous imposer encore plus de risques.

30 D'ailleurs, on ne s'explique pas comment ce projet a pu atteindre l'étape du BAPE, alors qu'un article du Règlement de l'assainissement de l'atmosphère de la Loi sur la qualité de l'environnement ne permet pas à une nouvelle installation industrielle de s'installer et d'émettre davantage de contaminants dans l'air quand les normes de ce règlement sont déjà dépassées. Il nous semble que cet article a le pouvoir d'éviter que des communautés déjà lourdement affectées par la pollution industrielle le soient
35 encore davantage.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40 **Début de la phrase, à la page no 6 : « De plus, ce projet s'il voit le jour viendra ajouter [...] »**
Fin de la phrase, à la page no 6 : « [...] et pour lesquels la Ville peine à trouver des solutions. »

5 Maintenant, l'enjeu qui me semble le plus préoccupant, c'est celui de la sismicité induite. Il est d'une importance capitale que les citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda sachent que le projet Horne 5, s'il voit le jour, aura pour effet d'augmenter le risque d'un accident industriel à la fonderie Horne. Cette menace additionnelle s'ajouterait à toutes les menaces déjà subies, qui compromettent déjà notre sentiment de quiétude et de sécurité. On croit que la capacité de gestion de risque des résidents et résidentes de Rouyn-Noranda ont atteint leurs limites.

10 D'autant plus qu'après plusieurs années de mobilisation à revendiquer le respect de leurs droits bafoués, force est de constater que les citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda sont proches d'avoir atteint leur capacité limite à se mobiliser pour défendre leur droit à vivre dans un environnement sain et sécuritaire. Il est inacceptable que ce fardeau revienne à des citoyens, des citoyennes bénévoles, qui ont très peu de moyens, qui sacrifient leur temps et leur énergie à exiger ce qui est d'emblée accordé ailleurs au Québec. Ça a été dit précédemment : les forces sont réellement inégales. Pour nous, le point de rupture est presque atteint.

15 Je n'aurai pas le temps ce soir de développer ces différents aspects, comme ça a été fait dans le mémoire, parce que je souhaite davantage aborder l'enjeu névralgique de la sismicité induite, sur lequel mon attention s'est davantage portée. Bien entendu, vous pourriez me questionner, là, sur ces autres aspects-là aussi, si vous le souhaitez.

20 La sismicité induite, en fait, c'est l'activité sismique qui est causée par les activités humaines, comme l'extraction minière. Elle constitue un risque qui est sous-estimé dans le projet Horne 5. Ce phénomène, il est peu abordé dans l'étude d'impact puis il est minimisé par Ressources Falco qui le qualifie de « micro-sismicité », en occultant de cette façon-là les dangers potentiellement graves.

25 La sismicité induite par l'activité minière en Abitibi, elle est fréquente, elle occasionne des tremblements de terre qui peuvent atteindre des magnitudes qui sont quand même significatives. Les experts s'entendent pour dire que c'est un phénomène qui est imprévisible, dont la magnitude et l'intensité ont tendance à s'amplifier avec l'augmentation du volume de minerai extrait puis avec la profondeur de l'exploitation. Les séismes peuvent toutefois se produire à des profondeurs plus moindres, là, comme c'est le cas -- comme ça a été le cas, là, à la mine Goldex à Val-d'Or, qui a une profondeur d'autour de 1 000 mètres.

30 Pourtant, malgré l'intention assez claire de Ressources Falco d'exploiter le gisement Horne 5 à des profondeurs allant au-delà de 2 000 mètres, la Modélisation du potentiel sismique du projet Horne 5, réalisée par Andrieux & Associés Geomechanics, là -- excusez mon accent -- des consultants externes, n'évalue pas ce potentiel au-delà de 2 060 mètres, en plus de ne pas prendre en considération les risques associés à l'extraction du minerai plus en profondeur. Cette analyse, elle comporte de nombreuses lacunes qui sont reconnues par les auteurs eux-mêmes.

J'en ai abordé quelques-unes, dans le mémoire, puis je vais... en tout cas, je vais me permettre, là, de peut-être en aborder deux ou trois ici, ce soir.

5 Tout d'abord, les auteurs n'ont pas utilisé des données de terrain pour leur modélisation. Ils ont utilisé des données régionales qui ne leur ont pas permis de faire une analyse à rebours du potentiel sismique. Aucune mesure de contrainte dans le massif rocheux n'a été effectuée sur le site de Horne 5 pour confirmer la validité des caractéristiques de contrainte qui ont été utilisées, puis ça, en dépit du fait que l'orientation des champs de contrainte est particulièrement importante, car elle a une incidence sur l'augmentation et le relâchement des contraintes, par conséquent de l'activité sismique aussi.

10 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page no 23 : « Un autre aspect mentionné par les auteurs [...] »

Fin de la phrase, à la page no 25 : « [...] par les auteurs seraient prises en compte. »

15
20 Donc, il est légitime de penser que les résultats ne reflètent peut-être pas le pire scénario plausible. Dans la base de données HiQuake, on voit clairement qu'il y a des séismes sismiques occasionnés par l'activité minière qui peuvent atteindre une magnitude beaucoup plus grande. Certaines magnitudes sont même comprises entre 6 et 7 sur l'échelle de Richter. Bien sûr, ces événements-là sont beaucoup plus rares, mais il n'en demeure pas moins qu'ils surviennent.

25 Nous, ce qui nous inquiète, bien c'est l'idée qu'un séisme important pourrait compromettre l'intégrité des installations de la Fonderie Horne et créer un accident industriel grave, qui entraînerait des conséquences catastrophiques pour la santé et la sécurité de la population.

30 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page no 29 : « Au printemps 2023, on pouvait lire dans un article [...] »

Fin de la phrase, à la page no 30 : « [...] les conséquences demeurent tout aussi dramatiques. »

35 La précision des études effectuées semble donc inadéquate, surtout face aux conséquences potentiellement graves qu'un événement sismique pourrait entraîner, notamment à proximité d'une ville de 42 000 habitants.

Dans le mémoire, je n'avais pas dégagé nécessairement de recommandations, là, mais s'il me reste encore du temps...

LE PRÉSIDENT :

40 Pas tout à fait.

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

Pas tout à fait?

5 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

10

J'en ai... Il y en a quatre.

LE PRÉSIDENT :

15

J'allais vous demander de conclure.

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

20

Ah oui? O.K., d'accord.

25

Donc, pour conclure, nous croyons que les bénéfiques du projet Horne 5 ne dépasseront jamais les risques que les citoyens encourront. En 2004, bien, il ne fait pas vraiment de sens que le développement économique se fasse en créant des zones de sacrifice dans lesquelles la santé, l'espérance de vie, le droit à vivre dans un environnement sain sont sacrifiés pour que des multinationales puissent continuer de faire croître leurs profits.

30

Même si Ressources Falco prétend qu'elle fera sa part en participant à la transition énergétique, le gouvernement devrait s'assurer qu'aucune communauté ne doive assumer le fardeau de nos besoins en minéraux critiques et stratégiques, surtout dans une société qui se dit solidaire et équitable comme le Québec. D'autant plus qu'une réflexion sur notre avenir énergétique s'impose pour que la transition énergétique soit écologique, juste et sécuritaire.

LE PRÉSIDENT :

35

Merci beaucoup, madame. — Madame Meloche.

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

40

Je n'ai pas de question technique là-dessus, mais je dois dire que votre mémoire était très bien préparé, donc... et très clair.

5 J'avais des questions sur l'enjeu du logement et sur la capacité de la Ville, là, parce que vous évoquez que, bon, il y a de la saturation au niveau de... à plusieurs niveaux et que la Ville n'aurait pas les ressources nécessaires pour faire face à l'afflux de nouvelles populations. Je ne sais pas si vous avez pu entendre le mémoire de la Ville un peu plus tôt aujourd'hui? Est-ce que ces mesures compensatoires là qui sont évoquées -- là, je sais que je déborde un peu de votre mémoire, mais je ne sais pas si vous pouvez vous prononcer sur : est-ce que vous êtes rassurée par rapport aux mesures que vous avez entendues, puis sinon [indiscernable]...

10 **M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

15 Bien, en fait, pas... pas du tout. C'est sûr que ce n'est pas mon champ de compétence spécifique, le logement ni le droit au logement. Je trouve que c'est, cela dit, très important. J'ai le sentiment que la Ville n'a pas nécessairement une vision, un portrait très très clair de la réalité et des enjeux que ça soulève au quotidien. Je me serais attendue à davantage de vision en ce sens-là et de prise en charge de la problématique, qui perdure déjà depuis des années, là.

20 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

25 **LE PRÉSIDENT :**

30 Écoutez, c'est juste un commentaire, que j'ai malheureusement répété, mais je pense que ça serait important parce que ça a été soulevé à plusieurs reprises lors de la première partie de l'audience publique et ça a été soulevé dans plusieurs, plusieurs mémoires, toute la crainte exprimée dans les mémoires autour de la sismicité.

35 Effectivement, toutes les limitations que vous venez de présenter et qui se retrouvent finalement à la fin du rapport du consultant a servi de base pour la demande express que la commission a adressée au chercheur -- tout à fait indépendant, d'ailleurs, je tiens à le souligner -- de l'Université Laval, qui va faire le travail et qui va devoir répondre à, non seulement à nos questions, mais à s'exprimer aussi ou à apprécier des limitations et leurs conséquences éventuelles. Alors, soyez assurée que dès que le rapport sera disponible, on va le rendre public.

40 Je m'excuse de le répéter, c'est parce que j'ignore si vous étiez présente au moment où je l'ai précisé tout à l'heure.

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

Je l'étais, mais sûrement qu'il y a des gens en ligne ou en salle en ce moment...

LE PRÉSIDENT :

Peut-être.

5 **M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :**

... ne l'étaient pas nécessairement.

LE PRÉSIDENT :

10

Peut-être. Alors, merci beaucoup, madame.

M^{me} JENNIFER RICARD TURCOTTE :

15

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

20

Madame Julie Côté, Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue.

**M^{me} JULIE CÔTÉ ET M. PHILIPPE MARQUIS
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (DM60)**

25 **M^{me} JULIE CÔTÉ :**

Bonsoir à vous tous. Je suis avec mon collègue, Philippe Marquis, qui est aussi... nous représentons l'Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue.

30

Je veux juste commencer en disant que c'est très difficile pour moi d'être ici ce soir. Je suis une citoyenne impliquée sur un conseil d'administration bénévolement. C'est beaucoup de temps, beaucoup d'inquiétude, beaucoup d'émotions d'être ici ce soir.

35

Rouyn-Noranda en a son lot, les locataires en ont leur lot, de pression. Donc, je vais vous lire le mémoire que nous avons écrit et, ensemble, on va se partager la parole.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE DM60)

40

Début de la phrase, à la page no 2 : « L'Association des locataires de [...] »

Fin de la phrase, à la page no 2 : « [...] moyen de lutte contre la pauvreté. »

On parle de logement social, on parle de logement sans but lucratif qui permet d'échapper à la logique du profit.

5 « En tant qu'association de défense des droits des locataires, il nous paraît évident que le projet minier Horne 5 aurait un impact négatif direct sur les membres de l'ALOCAT et les locataires de tout le territoire, sachant qu'une crise du logement sans précédent s'abat sur la région et que la création d'une future zone tampon -- je le mets entre guillemets parce qu'on l'appelle aussi "le quartier sacrifié" -- expropriant plus de 200 ménages -- 135 logements locatifs à relocaliser -- vient s'ajouter au déficit actuel de logements à Rouyn-Noranda. »

10 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase, à la page no 2 : « L'Association des locataires de [...] »

Fin de la phrase, à la page no 3 : « [...] pour reprendre une expression propre à leur jargon. »

15 À Rouyn-Noranda, les problèmes causés par la gentrification se font de plus en plus sentir au centre-ville. Les mêmes sociétés immobilières, dont il en existe quelques-unes, ici à Rouyn-Noranda, ont procédé dans les dernières années à de nombreuses rénovictions. Cette situation est déplorable, car elle repousse toujours les populations vulnérables loin des services et augmente du même coup les inégalités. N'oubliez pas que derrière chaque cas de rénoviction se cache des humains, des enfants qui souffrent des situations précaires. Il faut remettre l'humain au centre de cette histoire.

20 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

25 **Début de la phrase, à la page no 3 : « Rouyn-Noranda vit donc une crise de disponibilité [...] »**

Fin de la phrase, à la page no 3 : « [...] avec un délai moyen de 19.5 mois. »

30 Alors, tout à l'heure, quand j'entendais le non-plan de la Ville en lien avec les logements, ça me... ça m'attriste puis ça me met en colère.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

35 **Début de la phrase, à la page no 3 : « Au-delà des chiffres, cette situation vient frapper [...] »**

Fin de la phrase, à la page no 4 : « [...] vécu ici par beaucoup de ménages locataires. »

40 Les recommandations. Là, on fait une recommandation, mais clairement que notre position c'est qu'on ne veut pas que ça aille de l'avant. S'il y avait une recommandation à faire, c'est qu'il est essentiel de rappeler que la simple construction de logements neufs ne résoudra pas la crise du logement.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase, à la page no 4 : « Selon un article de l'IRIS, il est primordial [...] »

Fin de la phrase, à la page no 5 : « [...] en rien une amélioration de la vie des locataires. »

5

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est terminé ou vous voulez poursuivre?

10

M. PHILIPPE MARQUIS :

Bien, en fait, la lecture du mémoire est terminée, mais si je pouvais me permettre de rajouter quelque chose, on parle -- ça, c'est les chiffres, là, de la banque alimentaire -- en 2023 de 4 180 personnes qui ont fréquenté la banque alimentaire, dont 1 000 enfants. On est en boom minier depuis une vingtaine d'années, fait que normalement il devrait y avoir de l'argent partout et tout le monde devrait être... devrait très bien vivre, mais ce n'est pas le cas, et les banques alimentaires de Val-d'Or, d'Amos continuent à augmenter -- leur fréquentation continue à augmenter comme c'est là.

15

Et, également, puis là il faut souligner, il y a une concentration de propriétés, qui est partout, à Montréal, un peu partout dans la province, mais qui fait en sorte que là il y a des gens qui contrôlent l'offre très très très sérieusement, et il y a des gens, il y a des gens dans la rue. Monsieur Coutu pourrait témoigner, là, qui a été maire de Rouyn-Noranda dans les années 70, jamais je ne me serais imaginé voir des gens itinérants dans nos rues. C'est le cas présentement. Mais il y a des tragédies qui se vivent tout le temps.

20

25

Puis je suis professeur au cégep, les étudiants, eux, c'est certain qu'ils ont des problèmes à se loger. Puis là, je vous ai laissé le petit carton que le cégep a... je vais vous le laisser, je vais vous le déposer tout à l'heure, mais on ne parle pas d'appartements là-dedans, on parle de chambres. Donc, s'il y a 900 personnes qui arrivent ici, ou 1 500 personnes, à la construction, la chambre qui se loue 100 \$ par mois -- par semaine -- par semaine, elle va se louer combien? 150, 200, 250? Les étudiants vont aller où? Et puis les gens plus pauvres, là, qu'est-ce qui va se passer avec la pression qui va être sur l'offre? Et là, je parle des gens au salaire minimum, parce que le salaire minimum n'augmentera pas de 10 \$ de l'heure en 5-6 ans; les gens sur la sécurité du revenu, les pensions, les personnes âgées, les pensionnés. Donc, il y a à peu près 4 500 ménages qui vivent sous pression, ici. Et là, on est dans une région minière, je vous le répète.

30

35

Et d'arriver ici puis de dire, là, qu'on s'oppose à un projet minier, ce n'est pas normal, mais ce qu'on constate dans notre municipalité, les -- comment que je pourrais dire? -- les tragédies qui se vivent, dont on n'entend pas parler, ou à peu près pas, en tout cas pas aux 5 à 7 de la Chambre de commerce ni ailleurs, bien, c'est des réalités, ça, puis elles risquent de s'accroître énormément si un

40

projet comme celui-là voit le jour.

LE PRÉSIDENT :

5 Je voulais juste être sûr, est-ce que vous vous êtes nommé au début?

M. PHILIPPE MARQUIS :

10 Ah, Philippe Marquis. Je ne m'étais pas nommé.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Non, c'est important pour la sténotypie.

15 **M. PHILIPPE MARQUIS :**

Je ne m'étais pas nommé; je n'avais pas un bon verre d'eau non plus.

LE PRÉSIDENT :

20 Rien pour vous!

M. PHILIPPE MARQUIS :

25 C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

30 Très bien. Alors, monsieur Lessard.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Oui, merci. — Donc, vous m'avez gardé bien éveillé, même s'il se fait plus tard.

35 Par rapport, bon, à la crise du logement que vous alléguiez, donc vous mentionnez que ça dure depuis plus de 15 ans, avec, bon, donc des conséquences pour les familles à plus faible revenu. On se demandait juste, au départ : est-ce qu'il y a quelque chose de particulier ou différents éléments qui expliquent peut-être que... cette crise-là depuis 15 ans?

40

M. PHILIPPE MARQUIS :

5 Bien, en fait, dans... le boom minier principalement. Ça, c'est... À la fin des années 90, quand le prix de l'or piquait du nez, il y avait un appartement sur dix qui était libre à Rouyn-Noranda, ou à peu près. Les gens, on vous offrait un mois gratuit ou on vous offrait de peindre votre logement. Ce n'est plus vraiment le cas, là. En fait, c'est tout le contraire qui se passe.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10 O.K. Puis, dans le fond, depuis ce temps-là, il y a-tu des actions particulières au moins que vous avez identifiées, là, pour améliorer justement l'accès... l'accessibilité au logement peut-être des familles à plus faible revenu, notamment?

M. PHILIPPE MARQUIS :

15 Il pourrait y avoir le logement coopératif puis la création de logements sociaux. Les gouvernements supérieurs ont abandonné les programmes de logements sociaux, lentement. Le gouvernement du Québec actuel abandonne le programme AccèsLogis.

20 Il y a des rumeurs qui veulent qu'il y aurait 200 unités de logements de ce type-là construits à Rouyn-Noranda. Ça suffirait à la demande présentement, mais ça n'empêcherait pas l'augmentation, là, de la demande -- bien, l'augmentation du prix des logements, comme c'est là. Et si ça pouvait advenir, là, c'est sûr qu'on serait content. Mais, comme le disait Julie, sortir le maximum de logements du marché, parce que c'est... je veux dire, il y a des gens qui... je veux dire, c'est sérieux, 700 logements.

25 Autfois, il y avait du monde, là, il y avait des gens, je ne sais pas... je ne les nommerai pas, mais qui avaient deux, trois blocs, quatre blocs, icitte en ville, c'est comme ça que ça fonctionnait. Maintenant, il y a des jeunes gens, là, 30-40 ans qui apprennent comment avoir des logements puis qui contrôlent l'offre, puis aussi -- là, c'est notre travail -- mais qui font des offres déraisonnables aux locataires, puis les locataires n'ont pas le choix parce qu'ils ne pourront pas s'en trouver, là. Donc, il y a une concentration très importante. 700 portes, là -- les portes, c'est l'expression aussi de la ministre de l'Habitation actuelle -- mais ça commence à faire un assez bon contrôle, là.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE:

35 Donc, est-ce qu'on peut retenir que, dans le fond, vous dites que dans les 15 dernières années il y a moins de mesures qui ont été prises? C'est ce que je dois retenir?

40

M. PHILIPPE MARQUIS :

5 Il y a 48 unités de logement destinées aux personnes avec problèmes de santé mentale qui ont été construits à Rouyn-Noranda. Quand la crise a commencé, on a constaté que c'était peut-être la population la plus vulnérable. Ça a été construit avec la Fondation Martin-Bradley de la Ville de Rouyn-Noranda et le volet 3 du programme AccèsLogis du gouvernement du Québec.

10 Maintenant, là, il n'y a pas de projets en tant que tels. Il y a une rumeur ou, en tout cas, la mairesse s'est déjà exprimée là-dessus, qu'il y aurait 200 logements sociaux de construits éventuellement. Puis quand on parle de logement social, on parle de logement où les gens payent 25 % de leur revenu. On calcule, de façon générale, qu'à 30 % de ton revenu, t'sais, c'est... c'est un *even*, là -- excusez-moi l'expression anglaise -- mais comme ça tu peux te loger adéquatement. Maintenant, quelqu'un qui est au salaire minimum ne peut pas payer 1 200, 1 300, 1 400 \$, en ville, ce n'est pas possible.

15 L'autre point, parce que j'ai entendu tout à l'heure que les représentants de la Municipalité auraient parlé de logements abordables. Le « logement abordable », c'est un mot fourre-tout. Je pense que c'est le premier ministre Trudeau qui est arrivé avec ça tout d'un coup. Il n'y a rien qui... il n'y a rien qui identifie comme il faut qu'est-ce que c'est, qu'un logement abordable; ça peut être 1 200 \$ pour vous, 1 300 \$, 1 400 \$. C'est vraiment un mot fourre-tout, là. Puis ça paraît bien dans un discours, pour n'importe quel politicien, de dire : « Ah, bien, on va faire du logement abordable, vous allez voir, ça va être le fun. » Ce n'est pas le cas présentement, là.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

25 Puis sur la question, là, vous parliez de l'institut IRIS...

M. PHILIPPE MARQUIS :

30 Oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

35 ... l'institut de recherche qui recommande de sortir le marché locatif du privé. On comprend ça. De l'autre côté, bon, vous souhaitez l'implication de Ressources Falco dans le logement social. Bref, on se demandait concrètement, à Rouyn-Noranda, comment ça pourrait s'articuler si Ressources Falco s'impliquait? Quelle organisation, organisme pourrait s'investir? On voulait peut-être juste vous entendre là-dessus.

M. PHILIPPE MARQUIS :

Ah, bien j'ai posé la question au promoteur, quand il présentait le projet, là, le printemps dernier, puis il m'a dit : « Bien oui, on pourrait investir si le gouvernement investit, si le privé investit. » Le promoteur, c'est lui-même, le privé, là. Et, idéalement, si vous me demandiez qu'est-ce qu'on aurait de besoin à Rouyn-Noranda, bien c'est 4 ou 500 unités, mais simplement pour pouvoir faire baisser la pression du marché actuel, parce que neuf c'est 1 500 ou 1 600 \$. C'est tout à fait inabordable. Même les étudiants à qui j'enseigne, il faut qu'ils vivent quatre ou cinq dans un logement de ce type-là, là, pour pouvoir... avec les problèmes que ça entraîne pour étudier, là. Oui.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Puis j'avais une dernière question... Oui, aviez-vous terminé? Je m'excuse.

M. PHILIPPE MARQUIS :

Non, il n'y a pas de problème, allez-y.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Bien, dans le fond, c'était par rapport à votre conclusion, vous dites : « Bien que la compagnie exprime son désir de consulter la population sur la problématique du logement », vous n'avez jamais été approchés, là, pour être... bon. Je me demandais juste : êtes-vous intéressés à être approchés, souhaitez-vous participer?

M. PHILIPPE MARQUIS :

On pourrait l'être, mais vous savez, là, si jamais le gouvernement donne le go, c'est l'an prochain, hein. Moi, j'ai entendu dire qu'on est déjà en train d'acheter du matériel, là, on est en train... probablement on est peut-être en train de s'équiper pour que le projet parte, là. Fait que c'est en amont, c'est il y a trois ou quatre ou cinq ans qu'on doit prévoir des choses de ce genre-là. Mais évidemment qu'on pourrait... qu'on pourrait peut-être, là, participer, mais...

M^{me} JULIE CÔTÉ :

Bon, dans le meilleur des mondes on ne participera pas parce que ça n'ira pas de l'avant, mais ce que j'aurais aussi...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Dans l'éventualité où que, bon.

5 **M^{me} JULIE CÔTÉ :**

Oui, dans l'éventualité où. Mais à la première partie, j'entendais beaucoup la compagnie dire : « Nous allons sonder la population, nous allons demander au milieu. » Le fardeau revient au milieu d'accommoder la compagnie ou de travailler, bon, ensemble, alors que pourquoi ils ne nous arrivent pas, eux, avec des recherches faites par rapport à comment on sort un milieu de la crise du logement, avec : « Je vous offre une... on y va dans un... on *fly*, O.K., c'est une coopération d'habitation, c'est des logements sociaux », non, ça revient encore une fois le fardeau de... à nous.

10

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

Puis avec la Municipalité, avez-vous une collaboration particulière avec les instances municipales, ou?

15 **M^{me} JULIE CÔTÉ :**

20

Bien, oui.

M. PHILIPPE MARQUIS :

25

Bien oui, on...

M^{me} JULIE CÔTÉ :

30

Oui.

M. PHILIPPE MARQUIS :

... on les rencontre parfois. On leur a proposé, en mars dernier...

35

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous parler dans le micro, s'il vous plaît.

40

M. PHILIPPE MARQUIS :

5 Oui, pardonnez-moi. Oui oui, parfois. On les a rencontrés à un moment donné en janvier 2023, on leur a aussi proposé, là, de faire en sorte qu'il n'y ait plus de Airbnb à Rouyn-Noranda, ou le contrôler. Il y en a à peu près 150 logements. Et... bien, en tout cas, ça n'a pas été concluant, là, comme c'est là. Ça aussi, c'est un problème, là, 150 sur une offre d'à peu près 4 500 logements, mais... C'est ça, c'est...

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

10 D'accord.

M. PHILIPPE MARQUIS :

15 ... c'est nos rapports avec la Municipalité présentement.

M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :

20 Merci. Merci bien, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

20 Merci à tous les deux.

25 J'appelle monsieur François Goulet.

M. FRANÇOIS GOULET
MICROAGE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (DM65)

M. FRANÇOIS GOULET :

30 Bonsoir à vous.

LE PRÉSIDENT :

35 Oui, bonsoir.

M. FRANÇOIS GOULET :

40 Je vais essayer d'être assez rapide, étant donné l'heure tardive.

5
Donc, je suis président de MicroAge Abitibi-Témiscamingue. On donne des services informatiques à Rouyn, Val-d'Or, Amos, La Sarre, donc tout l'Abitibi-Témiscamingue au complet et le Nord-du-Québec. Les minières ne sont pas nécessairement notre... notre clientèle majoritaire. Par contre, nous, on offre des services aux entreprises.

10
Et, par rapport au mémoire qu'on a fait, nous, on est pour le projet, étant donné que les retombées vont être extrêmement significatives, là, de l'ordre d'au-dessus de 2 milliards. Il y a aussi... Falco a déjà construit une école, ici, de l'ordre de 22 millions. Toutes les inquiétudes aussi qu'on a sont quand même... qui ont été étudiées.

15
Moi, je veux avoir confiance en ça, parce que je suis quelqu'un qui est extrêmement impliqué au niveau de la Chambre de commerce et qui est aussi impliqué au niveau de la communauté d'affaires. Je suis membre Kiwanis depuis plus de 10 ans. Je connais beaucoup d'hommes d'affaires, et on le sait que les salaires grâce à ça augmentent, parce que les retombées des minières et des projets comme Falco font en sorte que les revenus des entreprises augmentent, ce qui augmente les salaires. Nous autres, dans les deux dernières années, on a augmenté nos salaires d'au-dessus de 250 000 \$, donc c'est très significatif. Puis ça, c'est vraiment grâce aux minières.

20
Maintenant, comment l'argent est distribué au travers des projets de la Ville, pour essayer d'aider toute la communauté, ça, c'est un point qui est très important, mais qui n'est pas nécessairement visé ce soir.

25
Donc, c'est pour ça que je crois que le projet Falco est quelque chose qui, s'il est bien structuré, et si justement, comme la Ville l'a dit tantôt, ce qu'ils demandaient c'est quand même des rapports qui feraient en sorte d'enlever les peurs qu'on a, les craintes. C'est sûr qu'il y a énormément de questions qu'on se pose, on est en ville. Personnellement, je reste au Lac-Dufault; je suis né à Rouyn-Noranda, j'ai resté ici toute ma vie.

30
Donc moi, j'ai confiance que les gens d'affaires qui sont en arrière de nous, dans la salle, et le gouvernement et aussi toutes les instances impliquées vont faire leurs devoirs pour arriver justement avec des bonnes réponses puis faire en sorte d'aider à tous les niveaux la ville de Rouyn-Noranda et les environs. Merci.

35
LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Juste deux petites questions de clarification.

M. FRANÇOIS GOULET :

40
Oui.

LE PRÉSIDENT :

5 Quand vous avez dit que vous avez augmenté de façon substantielle les salaires, est-ce que vous parlez des salaires ou de la masse salariale? Autrement dit, est-ce que c'est à cause du personnel de plus...

M. FRANÇOIS GOULET :

10 Non.

LE PRÉSIDENT :

... ou c'est parce que les salaires sont beaucoup plus élevés?

M. FRANÇOIS GOULET :

15 C'est les salaires comme tels. Le nombre d'employés a resté le même, c'est 30 employés.

LE PRÉSIDENT :

20 Et qu'est-ce qui a amené cette... Qu'est-ce qui vous a rendu capable d'augmenter à ce point la masse -- les salaires de vos employés?

M. FRANÇOIS GOULET :

25 C'est très facile. Dans le fond, c'est qu'on est une région minière; les mines, c'est ce qui change tout...

LE PRÉSIDENT :

30 Mais vous avez dit que vous avez relativement peu de contrats avec les mines.

M. FRANÇOIS GOULET :

35 Oui, mais c'est justement ces retombées-là qui sont dans tous mes clients, dans toute l'Abitibi-Témiscamingue, là. Qu'on fasse directement affaire avec une minière ou pas, les retombées des minières arrivent...

40

LE PRÉSIDENT :

Ah, [indiscernable].

5 **M. FRANÇOIS GOULET :**

10 ... à toutes les entreprises. Donc moi, que je fasse directement affaire avec Falco ou que je fasse affaire avec un fournisseur de Falco, c'est la même chose, dans le fond. Donc, l'argent est distribué au travers, et le roulement économique est très bien en Abitibi-Témiscamingue. Et c'est très important, aussi -- ça, c'est reconnu -- à toutes les fois qu'il va y avoir des *down* dans l'économie, si je peux m'exprimer, nous en Abitibi on a la chance d'avoir des effets extrêmement allégés de ces crises-là.

LE PRÉSIDENT :

15 Merci beaucoup.

M. FRANÇOIS GOULET :

20 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. — Monsieur Jean-Charles Coutu.

25 **M. JEAN-CHARLES COUTU (présentation verbale)**

M. JEAN-CHARLES COUTU :

30 Alors, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

35 Oui, bonsoir monsieur.

M. JEAN-CHARLES COUTU :

40 Je dois vous dire qu'avant d'arriver ici, je n'avais pas du tout l'intention de parler, mais c'est en arrivant que j'ai décidé de le faire.

Alors, je me présente, Jean-Charles Coutu, je suis un ancien juge, un ancien maire de la ville de Rouyn, et depuis 25 ans maintenant à la retraite. Je m'occupe surtout d'affaires culturelles.

5 Pourquoi je prends la parole? C'est parce que, d'abord, je veux remercier puis féliciter tous ceux qui se sont engagés dans un débat sur la question de l'environnement et de la pollution, sauf qu'on en entend tellement parler depuis quatre ans qu'on commence à être tanné. Je peux dire ça, en tout cas personnellement.

10 D'autre part, en ce qui concerne le projet minier, je dois vous dire que les mines, pour moi, j'ai 88 ans, et à l'âge de 15 ans j'ai travaillé sous terre dans les mines, à la mine Powell, à la mine Quémont deux ans, là où sera le projet Falco, à la mine Quémont, et j'ai travaillé sous terre à la mine Noranda, de sorte que les méthodes d'extraction du temps, je les connais. Alors, ce que j'ai vu comme projet à Falco, c'est complètement différent. C'est une technologie complètement différente, et je suis sûr qu'avec l'intelligence que les gens ont maintenant et les connaissances, ce sera une toute autre atmosphère que l'on vivra dans l'avenir.

15 Dans le temps, je me souviens, par exemple les sautages, dans les premiers temps, il y en avait trois par jour, parce qu'on travaillait sur trois quarts : huit à quatre, quatre à minuit, minuit à huit. Un peu plus tard, on a changé ça pour deux quarts, c'était : sept à trois et huit à quatre. C'est ce que j'ai connu, dans le temps où j'ai travaillé sous terre, dans les mines. J'ai travaillé cinq étés de suite sous terre, dans les mines; j'ai aussi travaillé sur les foreuses à diamant, et également sur la construction, alors durant... et avec ça, j'ai payé mes études, bien sûr. C'était pour ça que je travaillais.

20 Alors, tout ça pour vous dire qu'on a travaillé beaucoup. Je suis revenu à Rouyn comme avocat, et on a travaillé beaucoup, on a fondé un cégep et on a fondé également une université, et là, maintenant, et qui s'apprête à devenir éventuellement, si ça fonctionne bien, un centre de... pas « validation » minière... en tout cas, un centre...

30 **LE PRÉSIDENT :**

Valorisation?

M. JEAN-CHARLES COUTU :

35 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

40 Valorisation?

M. JEAN-CHARLES COUTU :

Non, c'est un centre... J'ai oublié le mot.

5 **LE PRÉSIDENT :**

Innovation? Un centre d'innovation minière? C'est le... [indiscernable].

10 **M. JEAN-CHARLES COUTU :**

Innovation minière, c'est ça. Je m'excuse, c'est ça. La Zone d'innovation minière.

15 Alors, tout ça pour vous dire que, d'abord, les gens ont réagi comme il faut, je pense, vis-à-vis la pollution, c'est une bonne chose, et ça a fait bouger les choses. On sait que la mine actuellement est en train de mettre un projet, le projet Aeris, on a eu plusieurs informations sur ça, et je pense qu'on est assez intelligent maintenant pour arriver à des solutions qui vont tenir... qui vont empêcher la pollution. Disons que je suis bien d'accord, moi, que la mine n'est pas absoute de tout péché.

20 Quand j'avais, en cinquante... excusez-moi, là, 35... 44, autour de ça, j'avais 12 ans, 13 ans, on nous a défendu de nous baigner dans le lac Osisko parce qu'il était pollué à ce moment-là, mais jusque-là, à l'âge de 7 ans, on allait se baigner dans le lac Osisko. À l'âge de 7 ans, je me souviens, je demeurais dans la zone tampon, près de la mine. Mon père travaillait sous terre, à la mine, durant tout le temps de la guerre. Alors, de sorte que, pour moi, les mines, c'est la richesse du pays.

25 J'ai rencontré monsieur Fitzgibbon à un fameux souper à 100 \$, là, j'ai payé 100 \$, je suis allé le voir, je voulais lui parler, et je voulais voir en même temps le ministre des Affaires autochtones, parce que je me suis occupé des Autochtones durant 25 ans. Alors, je l'ai rencontré, et je disais à monsieur Fitzgibbon que notre territoire du Nord-Ouest regorge de mines, de minerais, et qu'il y a des mines qui peuvent s'ouvrir, et surtout avec les nouveaux métaux, comme le lithium, ces choses-là, et que
30 j'espérais... Et puis, je dois vous dire en passant que le député responsable de notre région, c'est le député de Trois-Rivières. J'ai dit à monsieur Fitzgibbon que j'espérais que les usines pour traiter le minerai seraient dans notre région, près des villes où ils seront construits, qu'ils ne seront pas à Shawinigan, à Bécancour ou à Trois-Rivières. Alors, je pense que ça coïncidait bien avec le monsieur qui est notre député régional, qui s'occupe de notre région. Alors, monsieur Fitzgibbon m'a dit : « Ah oui, mais des grosses affaires comme ça, ça prend d'autres villes, de toute façon. »
35

40 Mais ce que je veux vous dire, finalement, là, c'est que moi, je suis pour le développement des mines, en particulier Falco, et qu'il y a une nouvelle technologie, qu'on peut espérer que nous sommes assez intelligents pour pouvoir tuer la pollution à sa source, ce que la mine n'a pas fait dans le temps. Elle a fait des petites choses, mais elle a besoin de le faire encore, et je pense que c'est bien parti.

5 En tout cas, moi je fais confiance à notre... à nos techniciens, à nos ingénieurs, et je sais qu'actuellement, juste sur la rue Rideau, il y a au moins une quinzaine d'ingénieurs qui travaillent là, ils travaillent non pas juste sur des projets pour Rouyn-Noranda, mais à travers le monde. Ça veut dire qu'il y a une technologie qui va s'inventer, qui va se faire à partir de Rouyn-Noranda, mais pour ça, il faut continuer à vivre et il ne faut pas mêler non plus les problèmes. Comment dire? L'ouverture d'une mine, c'est sûr que ça va avoir une incidence sur le logement, mais ce n'est pas nécessairement à la mine. La mine peut participer à l'évolution des choses, mais c'est plutôt un problème de société, problème provincial, fédéral et municipal.

10 Voici un peu ce que je voulais vous dire, pour vous dire que moi je suis très confiant en l'avenir et que je suis en faveur de Glencore.

15 Et ce qui m'inquiète le plus, je vais vous dire, c'est les résidus miniers. Il y a peut-être la seule chose qui, pour moi, est importante, c'est les résidus miniers, quand les mines ferment. Mais en ce qui concerne Falco, je ne sais pas si vous êtes au courant, ils sont propriétaires d'à peu près tout ce qu'il y avait de projets miniers et des mines qui ont déjà existé autour de Rouyn-Noranda, de sorte que moi je suis sûr que, par le sous-sol, ils vont pouvoir éventuellement aller développer encore ces mines-là qui existaient dans le temps, la Donalda, la Granada; elles avaient toutes des noms en A, des noms féminins. Alors, je vous remercie. C'est un peu ce que j'avais à vous dire.

20 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, mais madame Meloche voudrait vous poser une question.

25 **M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Si je peux me permettre, mais c'est intéressant d'avoir une page d'histoire ici ce soir, ça va ajouter à notre compréhension de la région. Merci de votre présentation spontanée.

30 On a entendu beaucoup, hein, qu'on voulait retenir les jeunes qui quittent la région, que le secteur minier, ça les intéresse plus ou moins, ils ne veulent pas aller travailler au fond de la mine. Avec tout ce que vous avez vu de modernité qui arrive dans le secteur minier, est-ce que vous avez confiance que Rouyn-Noranda va pouvoir retenir ses jeunes dans la région?

35 **M. JEAN-CHARLES COUTU :**

40 Bien, si... Je pense que la ville est intéressante. Quant à moi, j'y ai vécu durant 85 ans, et je suis né ici aussi, alors... C'est difficile, retenir les jeunes, parce que même dans ma classe, nous étions 16 finissants au collège de Rouyn, les premiers finissants du collège de Rouyn, et nous sommes trois à être revenus, trois, quatre, mais il faut dire qu'à ce moment-là les gens qui étaient du collège venaient...

beaucoup venaient de l'Ontario et d'ailleurs aussi. Alors, retenir les jeunes, s'il y a des bonnes opportunités, des bons salaires, et cetera, s'il y a une vie culturelle importante -- je pense que ça, c'est important aussi -- il y a moyen qu'ils... Ils ne resteront pas tous, mais certains vont revenir, et ce qu'on espère, bien, que les médecins reviennent puis les ingénieurs. Voilà.

5

M^{me} GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

10

M. JEAN-CHARLES COUTU :

Bienvenue.

15

MOT DE CLÔTURE

LE PRÉSIDENT :

Merci infiniment, monsieur Coutu.

20

Ceci clôt la troisième séance. La commission poursuivra ses travaux demain, à 1 h 30.

Bonne fin de soirée et bonne nuit!

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h 15
SÉANCE AJOURNÉE AU 2 OCTOBRE À 13 h 30

Je soussignée ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,



Isabelle Goyette (283903-2)